



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

EXERCICE 2018



PREAMBULE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L 2224-5, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, pris en application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, précise les différents indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel.

Ce document est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal ; son contenu est tenu à disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dès sa transmission dans les mairies. Un exemplaire est adressé parallèlement au Préfet pour information.

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordre technique et financier :

- ✓ Les indications techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis par la collecte, les types et fréquences de collecte proposés, le nombre et la localisation des déchèteries, la nature des traitements et des valorisations proposés.
- ✓ Les indications financières concernent les modalités d'exploitation (régie, délégation...), le montant des dépenses du service et les modalités de financement.



SYNTHESE

Ce document est le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Il présente, dans un premier temps, le territoire desservi par le service « gestion des déchets » : les communes, les équipements à disposition ainsi que le rôle d'EVODIA (anciennement SMD : Syndicat Mixte Départemental des Vosges). Puis, le rapport détaille les indicateurs techniques par flux. Tout d'abord, il présente l'organisation de la collecte des ordures ménagères ainsi que les tonnages.

Le dépôt de Gérardmer a collecté 5 773 tonnes sur l'ex périmètre de la Communauté de Communes Gérardmer Monts et Vallées (CCGMV) et le dépôt de Saulxures-sur-Moselotte 4 112 tonnes réparti en 2 945 tonnes sur l'ex périmètre de la Communauté de Communes de la Haute Moselotte (CCHMO) et 1 166 tonnes sur l'ex périmètre de la Communauté de Communes Terre de Granite (CCTG).

Pour la collecte des recyclables secs (verre et emballages ménagers), le dispositif en place est présenté ainsi que les contenants et le nombre de sites. Les tonnages collectés par commune sont détaillés ainsi que les exutoires utilisés pour recycler les **1 512 tonnes d'emballages** et les **2 131 tonnes de verre** en 2018 sur l'ensemble du territoire.

Les quatre déchèteries du territoire sont présentées, avec les exutoires, par déchèterie et par type de déchets ainsi qu'un focus sur la plateforme de compostage gérée en régie et ses 700 tonnes traitées en 2018. Enfin, un bilan tonnage, à nouveau par déchèterie et par type de déchet est proposé.

Les **10 799 tonnes de déchets collectés sur les déchèteries en 2018** représentent 44% du flux géré par le service, en complément des **9 888 tonnes d'ordures ménagères** (en hausse de 210 tonnes) soit 41% du flux géré et des **3 643 tonnes** de recyclables secs soit 15%.

Les indicateurs financiers prolongent ce rapport, avec les modes de financement, pour les particuliers et les entreprises, issus des anciens périmètres, à savoir :

- La Redevance Incitative pour l'ex CCTG
- La TEOM avec Redevance Spéciale au volume, pour l'ex CCGMV
- La TEOM avec Redevance Spéciale au poids, pour l'ex CCHMO

La liste des marchés en cours, issus de ces anciens territoires, est également proposée.

Les principaux indicateurs financiers présentés sont **le taux de couverture du service (103%, en baisse de 9%)**, les postes de charges et leurs poids respectifs (la collecte et le traitement des ordures ménagères représentent 50% du coût total du service).

Les postes de recettes sont détaillés : ils proviennent pour moitié des soutiens financiers versés par les éco-organismes et pour un tiers des reventes des matériaux recyclables collectés.

Enfin, les derniers indicateurs permettant de mieux comprendre la production et les coûts sur les trois anciens territoires sont proposés : quantités en kg par habitant, coût imputé à l'utilisateur, coût en €/tonne pour chaque type de flux et enfin le coût global du service.

Pour finir, le bilan financier de la matrice ainsi que le bilan tonnage par type de flux et par ancien périmètre sont présentés ainsi qu'une comparaison de la production de déchets sur le territoire de la CCHV avec la moyenne départementale et la moyenne de la région Grand-Est.



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
SYNTHESE	4
SOMMAIRE	5
FAITS MARQUANTS 2018	7
A) Audit du service Déchets.....	7
B) Renouvellement des marchés de location et rotation des bennes de déchèteries.....	7
C) Manifestation : collecte de phytosanitaires.....	8
D) Opération de nettoyage des conteneurs sélectifs	9
INDICATEURS TECHNIQUES.....	10
I. Territoire desservi	10
A) Présentation de la Communauté de Communes des Hautes Vosges	10
B) Déchets pris en charge par le service.....	11
C) Equipements disponibles	11
II. Description des compétences du service	12
A) Rôle de la CCHV	12
B) Rôle d'EVODIA	12
C) Récapitulatif des compétences	13
III. Collecte des ordures ménagères.....	14
A) Moyens humains	14
B) Moyens de collecte et organisation	14
C) Fréquence de collecte des ordures ménagères	15
D) Evolution mensuelle des tonnages.....	16
E) Evolution annuelle des tonnages	16
IV. Collecte des recyclables secs	17
A) Organisation de la pré-collecte	17
B) Collecte et traitement	18
C) Bilan tonnages.....	19
D) Evolution annuelle des tonnages	20
V. Déchèteries	22



A)	Présentation des sites et horaires des déchèteries	22
B)	Liste des déchets acceptés et exutoires.....	25
C)	Carte des exutoires.....	27
D)	Marchés publics en cours.....	28
VI.	Plateforme de compostage.....	29
VII.	Bilan tonnage par flux	30
VIII.	Répartition des tonnages	31
	INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS.....	33
I.	Présentation	33
A)	Mode de financement.....	33
B)	Méthode de calcul de coûts	34
II.	Dépenses et financement.....	35
A)	Taux de couverture du service	35
B)	Postes de charges.....	35
C)	Postes de recettes	36
D)	Répartition des soutiens.....	37
E)	Part relative au coût aidé par flux de déchets	38
III.	Quelques Indicateurs	39
A)	Quantités générées par habitant	39
B)	Coût par type de collecte par habitant	40
C)	Coût par type de collecte par tonne	41
D)	Coût du service.....	42
	SYNTHESE DU SERVICE	43
A)	Financier	43
B)	Tonnages	44
C)	Performance de collecte des déchets	45
D)	Coût exprimé en Euros par habitant	45



FAITS MARQUANTS 2018

A) Audit du service Déchets

Un audit a été réalisé en 2018 au sein du service déchets ayant pour objectif d'améliorer le fonctionnement du service et les conditions de travail des agents tout en fédérant autour d'un projet collectif.

L'audit s'est composé de plusieurs phases, à savoir :

- 1) Un entretien individuel avec les agents du service, la direction, le Président, les Vice-Présidents Ressources Humaines et Gestion des déchets
- 2) Une synthèse de ce travail a fait l'objet d'une restitution commune
- 3) La création de trois groupes de travail pour traiter les sujets suivants :
 - Le matériel
 - Le fonctionnement
 - L'organisation

14 réunions de travail ont été organisées et deux réunions de restitution aux agents et élus ont été proposées.

Le résultat de cet audit est le suivant :

Thématique	Constats recensés par les agents	Actions réalisées	Actions en cours de réalisation	Actions non-réalisées
Matériel	19	13	8	4
Fonctionnement	17	13	3	2
Organisation	24	16	6	3

Parmi les 60 constats recensés, 70% ont été traités, 28% sont en cours de réalisation et 15% n'ont pas été réalisés.

B) Renouvellement des marchés de location et rotation des bennes de déchèteries

Les différents marchés encore en cours liant l'ex CCTG, l'ex CCGMV et l'ex CCHMO se sont achevés au 30 juin 2018.

Un appel d'offres a été lancé et séparé en plusieurs lots, afin de disposer d'un marché commun pour la location et le transport des bennes pour les 4 déchèteries de la CCHV, et ainsi réaliser des économies d'échelle.

Pour répondre aux spécificités de chaque déchèterie, le marché a été divisé en plusieurs lots :

Les lots ont été attribués comme suit :

- Lot 1 : Location et transport de la majorité des flux réceptionnés en déchèterie
Société Citraval



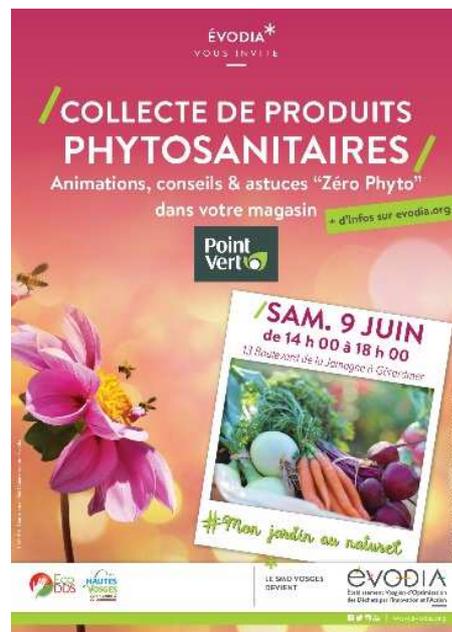
- Lot 2 : Location, transport et traitement du flux ferraille
Société Perrin Fers et Métaux
- Lot 3 : Location, transport et traitement des déchets verts, déchèterie de Gérardmer
Société Centre Alsace Compost
- Lot 4 : Transport et traitement des déchets verts, déchèterie de Le Syndicat
Société GAEC du Xatis Amet

C) Manifestation : collecte de phytosanitaires

Afin de sensibiliser les usagers à l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires et informer sur les alternatives existantes, deux animations, co-animées par la CCHV et EVODIA, ont eu lieu :

- A la Bourse aux plantes, place du marché, sur La Bresse, le dimanche 27 mai
- Au magasin « le Point Vert » à Gérardmer, le samedi 9 juin

Ces animations se sont déroulées respectivement en partenariat avec l'Association des jardiniers de La Bresse et le Point Vert de Gérardmer.



D) Opération de nettoyage des conteneurs sélectifs

L'entreprise Chablais Service Propreté a nettoyé à l'automne 2018 plus de 320 bornes de tri de verre et d'emballages.

Le nettoyage s'est fait à l'aide d'un camion prévu pour le nettoyage des bacs et bornes de collecte de déchets. Des lances hautes pressions ont été utilisées.

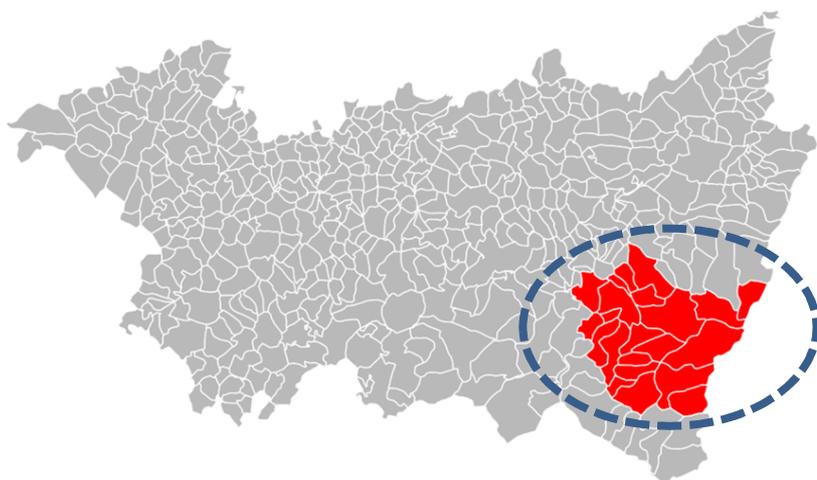
Le coût de l'opération a été de 8751€ soit 19€ par borne ainsi qu'un forfait pour le déplacement du camion et de l'équipe.



INDICATEURS TECHNIQUES

I. Territoire desservi

A) Présentation de la Communauté de Communes des Hautes Vosges



La Communauté de Communes des Hautes Vosges est composée de 38 276* habitants répartis sur 22 communes. Elle est la plus grande communauté de communes des Vosges, en nombre d'habitants et en surface, avec 501,62 km².



*Population légale 2015 en vigueur au 1^{er} janvier 2018 (source INSEE)



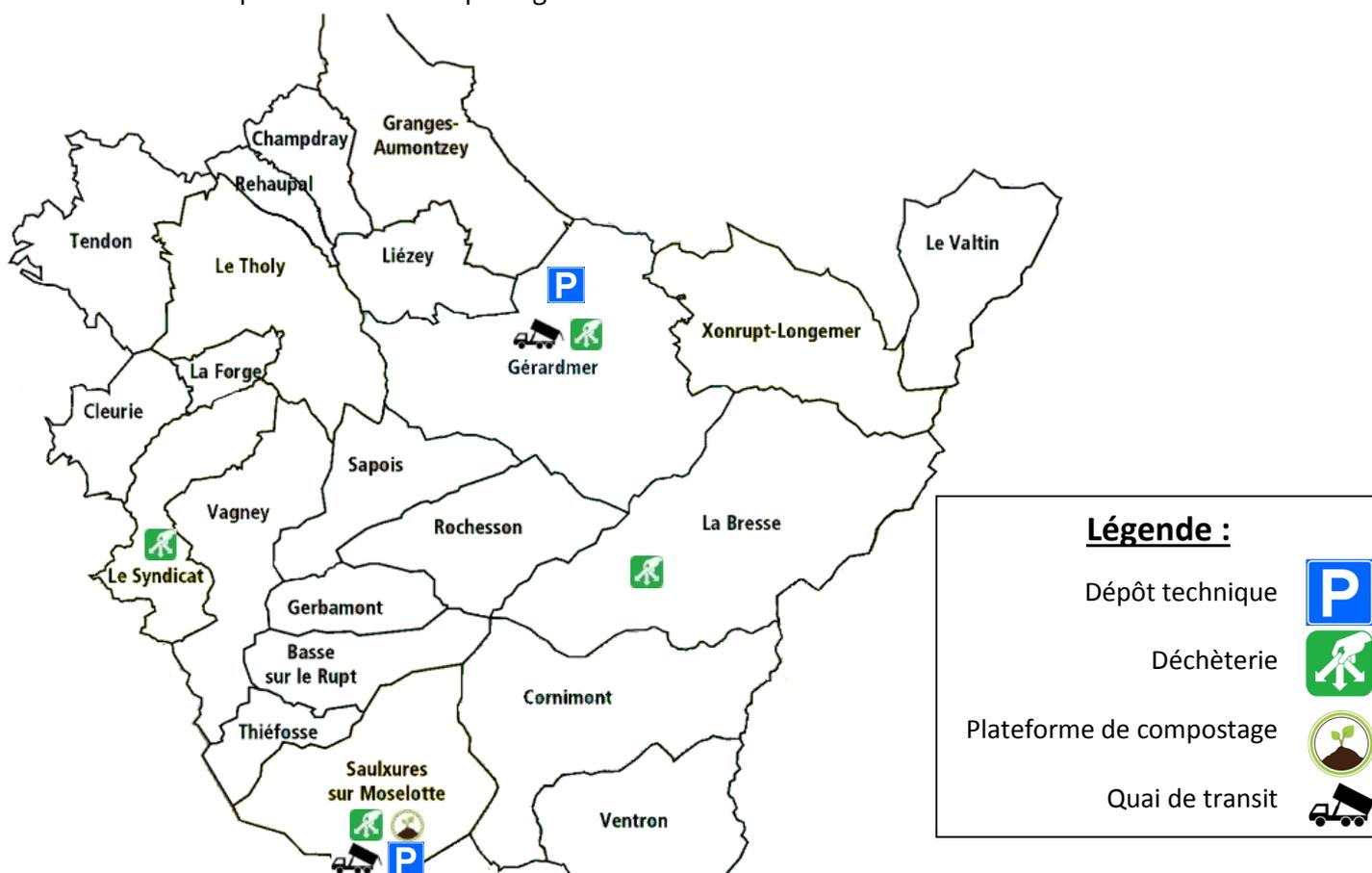
B) Déchets pris en charge par le service

Mode de collecte	Ordures ménagères	Emballages ménagers	Verre	Déchets verts	Autres déchets
Collecte en porte-à-porte	X				
Collecte en points de regroupement	X				
Points d'Apports Volontaires	X	X	X		
Déchèterie		X	X	X	X

C) Equipements disponibles

La Communauté de Communes des Hautes Vosges dispose des équipements suivants pour assurer le service de gestion des déchets :

- Quatre déchèteries
- Deux dépôts techniques (situés à Gérardmer et à Saulxures-sur-Moselotte) d'où partent les équipes et camions en charge du ramassage des ordures ménagères
- Deux quais de transit, permettant de transférer les ordures ménagères collectées depuis les camions de collecte vers des semi-remorques, optimisant ainsi les temps de collecte et le transport des ordures ménagères vers l'incinérateur
- Une plateforme de compostage de déchets verts



II. Description des compétences du service

A) Rôle de la CCHV

Les équipes du service déchets de la CCHV gèrent :

- les dispositifs de pré-collecte des ordures ménagères et des points de tri (verre et emballages ménagers)
- le personnel et les moyens matériels dédiés à la collecte des ordures ménagères
- la gestion des déchèteries (accueil du public, entretien et rénovation des sites).

B) Rôle d'EVODIA

EVODIA est la nouvelle dénomination du Syndicat Mixte Départemental des Vosges. Cette structure gère la compétence traitement pour le compte de 9 collectivités sur l'ensemble des Vosges (soit 387 400 habitants).

Le comité syndical d'EVODIA est composé :

- d'un Président (Benoît JOURDAIN)
- de 9 Vice-Présidents
- de 43 délégués.

Les représentants de la CCHV au sein d'EVODIA sont Messieurs Patrick LAGARDE, Stanislas HUMBERT, Michel BERTRAND et Hubert ARNOULD.

Plusieurs missions sont déléguées à EVODIA :

- la collecte du verre et des emballages ménagers
- le traitement des déchets : gestion des contrats et des tarifs avec les différents exutoires.

Carte des collectivités adhérentes

Collectivités adhérentes

- | | |
|--|---|
| 1 Communauté de communes de Ballons des Hautes Vosges
15 821 habitants | 5 Communauté de communes de la Région de Rambervillers
14 175 habitants |
| 2 Communauté de communes de Hautes Vosges
38 478 habitants | 6 Communauté d'agglomération de St-Dié-des-Vosges
78 995 habitants |
| 3 Communauté de communes de Mirecourt Dompain
13 808 habitants | 7 Sicotral
24 986 habitants |
| 4 Communauté de communes de L'Ouest Vosgien
24 372 habitants | 8 Sicovad
157 885 habitants |
| | 9 Communauté de communes de Terre d'Eau
18 880 habitants |



Source : rapport d'activité 2017, EVODIA

<https://www.evodia.org/rapport-dactivite-2017/>



C) Récapitulatif des compétences

L'ensemble de cette organisation est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

	OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)	Multi-matériaux	Verre	Déchèterie	Carton, collecte
Fréquence	C1* excepté à Gérardmer C2 et C3	C0,5 à C1	Adapté aux différents sites.		C1 sur ex CCGMV
Pré-collecte	Régie	Régie	Régie	4 déchèteries Gérées en régie Bennes louées à l'entreprise de transport	
Collecte	Régie	Géré par EVODIA, réalisé par la société Suez	Géré par EVODIA, réalisé par la société Véolia	Prestation réalisée par les sociétés : (Voir tableau page 30)	Régie
Transit	Régie				
Transport	Géré par EVODIA, réalisé par la société Mauffrey				
Tri		Géré par EVODIA, réalisé par la société Suez	Géré par EVODIA, réalisé par la société Suez	Divers traitements gérés principalement par EVODIA. Voir « liste des déchets acceptés et exutoires » p. 27 et 28	
Traitement	Incinération, géré par EVODIA, réalisé par la SOVAD	Sociétés Norske Skog Golbey, Lucart, Sorepla	Sociétés Sibelco puis OI Manufacturing		

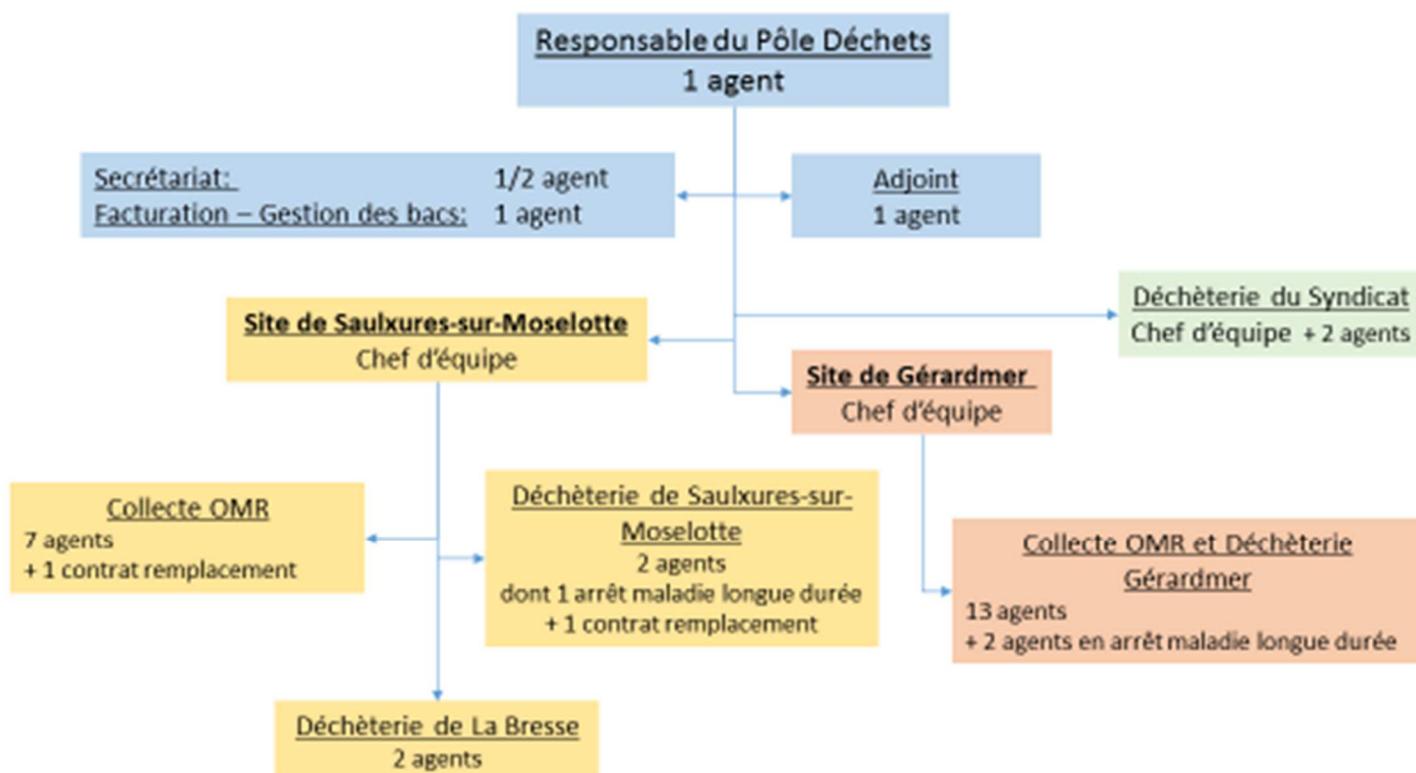
* C1 : collecte une fois par semaine ; C0,5 collecte 1 fois par 15 jours, etc..



III. Collecte des ordures ménagères

A) Moyens humains

Le service emploie 33 agents techniques et 3,5 agents administratifs pour assurer les missions de collecte des ordures ménagères, l'exploitation des déchèteries, la facturation de la redevance incitative et de la redevance spéciale ainsi que le lien avec les usagers et les représentants politiques du territoire.



Le service fait également appel en fonction des besoins à des contrats temporaires et des saisonniers.

B) Moyens de collecte et organisation

Le dépôt de Saulxures-sur-Moselotte dispose de trois camions Bennes à Ordures Ménagères (BOM) par chargement arrière.

- Renault, 2005, utilisé en véhicule de secours
- MAN, 2008
- Renault, 2017



Ces trois véhicules sont équipés de systèmes d'identifications de bacs et de pesées, rendant possible la facturation au poids pour les professionnels et la comptabilisation des levées pour les communes soumises à la Redevance Incitative.

Le dépôt de Gérardmer dispose de quatre camions BOM par chargement arrière dont une est équipée d'une grue avec système de préhension Kinshofer, pour collecter les conteneurs semi-enterrés d'ordures ménagères.

- MAN, 2005, 4 roues motrices : dédié principalement à la collecte dans les écarts de la ville de Gérardmer
- MAN, 2007, avec système hydrodrive
- Renault, 2011
- SCANIA, 2016

Ces véhicules ne sont pas équipés de système de pesée embarquée ou d'identification de bacs.

Le dépôt est également équipé d'un utilitaire Renault Master bâché pour la collecte des cartons, ainsi que d'un camion plateau avec grue.

C) Fréquence de collecte des ordures ménagères

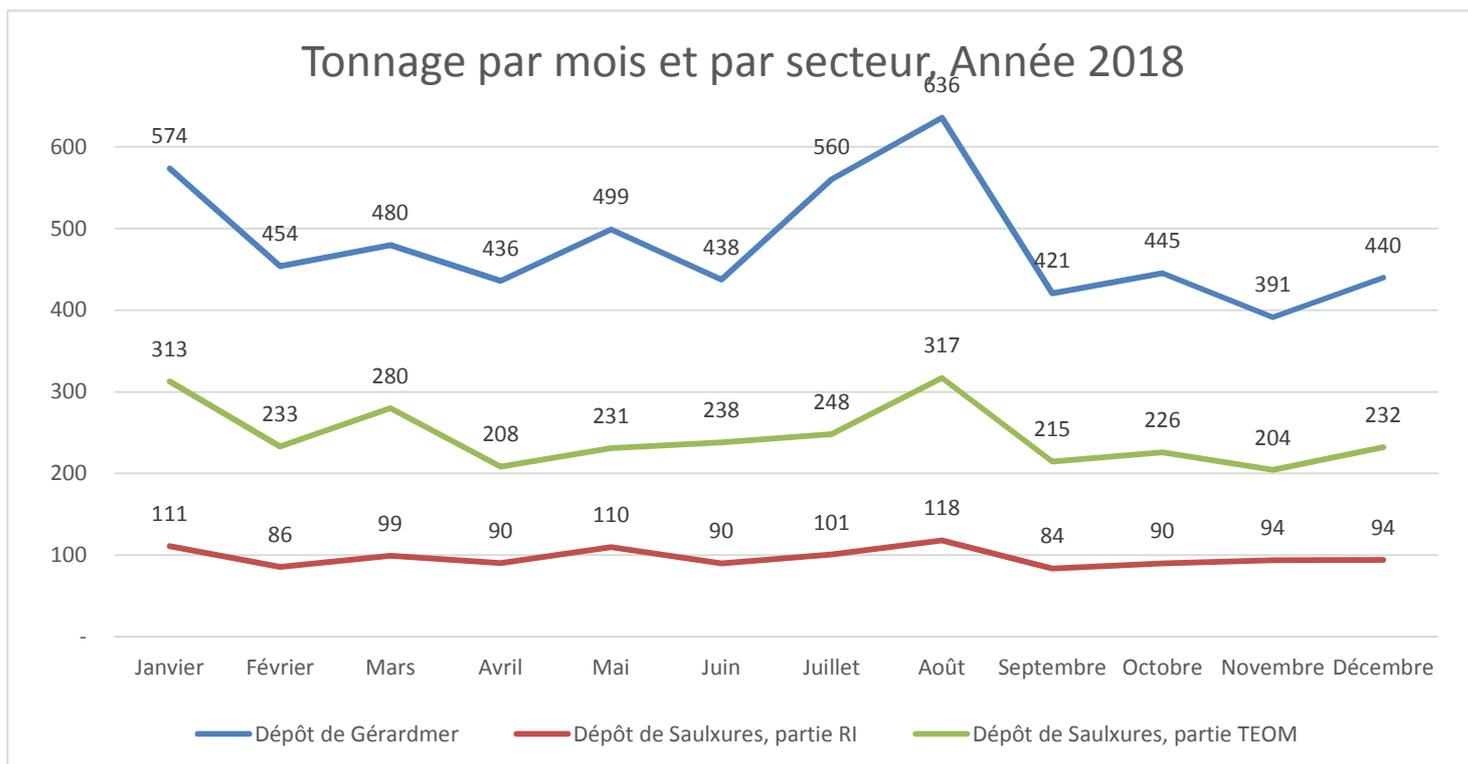
L'ensemble des communes de la CCHV est collecté 1 fois par semaine, excepté la commune de Gérardmer collectée 2 fois par semaine et son hyper-centre collecté 3 fois par semaine.

En période estivale, certains camions collectent également une seconde fois dans la semaine certains points de regroupements jugés importants comme les abords de zones fortement fréquentées par des touristes tels que les campings, les stations de ski et les quartiers à forte prédominance de résidences secondaires, etc.



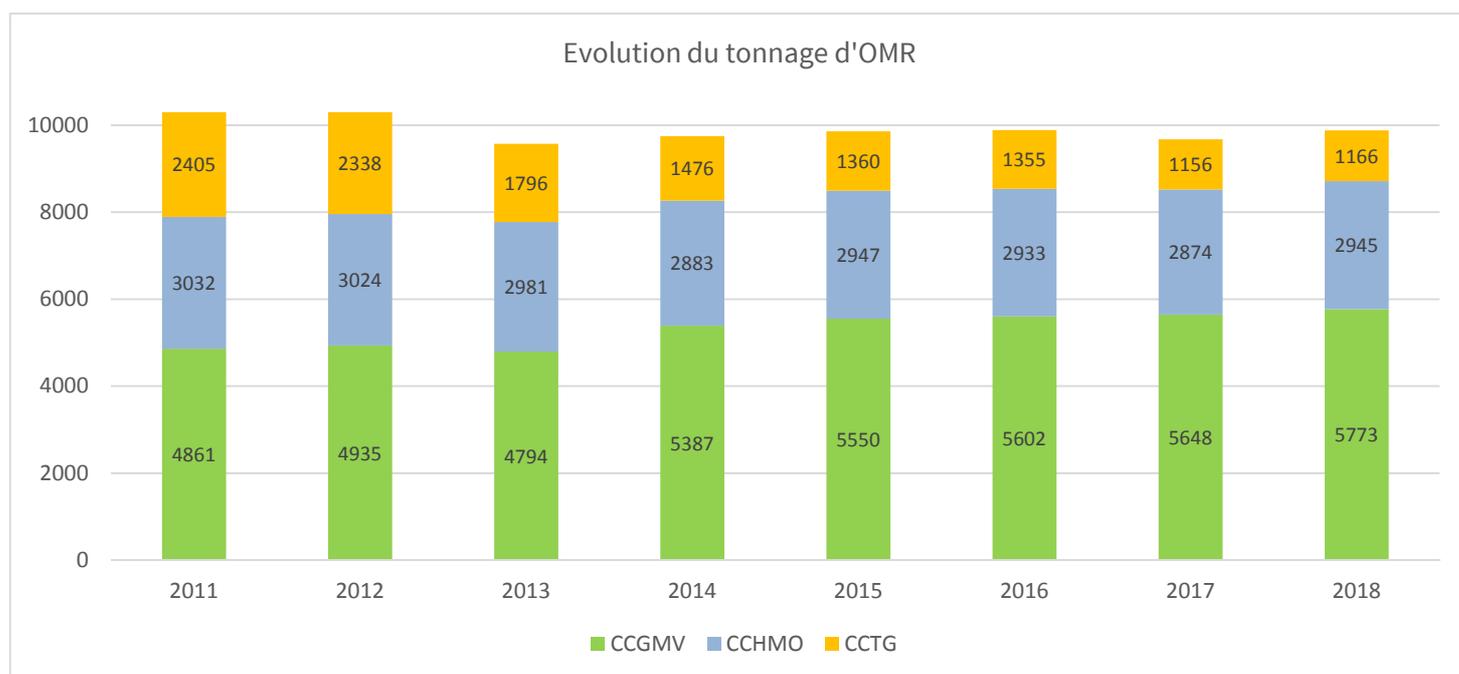
D) Evolution mensuelle des tonnages

Le diagramme ci-dessous reprend les tonnages produits mensuellement par secteur.



Au total, le dépôt de Gérardmer a collecté 5 772,80 tonnes et celui de Saulxures 4 111,84 tonnes dont 2 945,35 tonnes pour le secteur soumis à la TEOM et 1 166,49 tonnes pour le secteur soumis à la RI.

E) Evolution annuelle des tonnages



Les tonnages d'ordures ménagères sont en hausse sur l'ex CCGMV (+2,2%) et sur l'ex CCHMO (+2,5%) et en légère hausse (+0,9%) sur l'ex CCTG.



IV. Collecte des recyclables secs

A) Organisation de la pré-collecte

Le système de collecte des recyclables secs est identique sur l'ensemble du territoire. Les recyclables doivent être apportés par les usagers dans des Points d'Apport Volontaire (PAV).

Ce système est plus adapté au territoire de montagne dont la population est dispersée dans des écarts. Il permet en effet d'avoir des coûts de collecte maîtrisés, un maillage de conteneurs adaptés, d'éviter à l'usager des contraintes de stockage et de jour de sortie de bac, et également de mieux absorber les fluctuations de population sur les périodes touristiques.

Les recyclables secs sont triés en deux catégories :

- Les emballages en verre : bouteilles, bocaux, pots.
Les miroirs ou la vaisselle (verre ou céramique) ne doivent pas y être déposés
- Les emballages ménagers : papiers, journaux, cartons d'emballage, petits cartons, bouteilles plastiques, briques (lait, jus de fruits), bouteilles de lessive, etc.

Le parc de conteneurs est principalement composé de conteneurs bois et de conteneurs en matériau composite (représentés ci-dessous).



La collecte des textiles est réalisée sur le territoire en bornes spécifiquement prévues à cet effet. Le prestataire de collecte est l'entreprise d'insertion « Reval Prest » qui effectue cette collecte sur l'ensemble des Vosges sous la direction d'EVODIA.



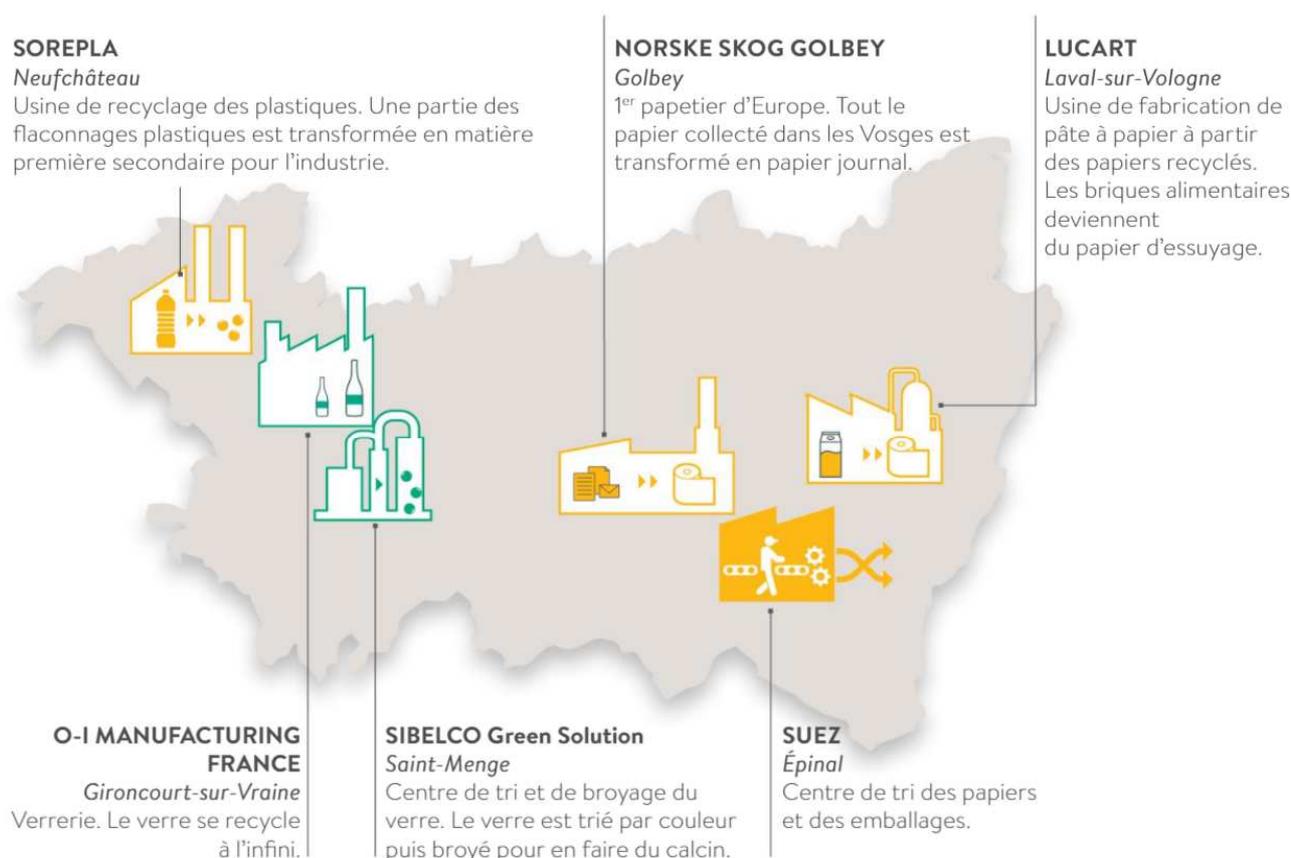
B) Collecte et traitement

Le verre collecté dans les différentes bornes du territoire est ensuite trié et broyé dans les Vosges à l'usine Sibelco Green Solution de Saint Mège. Il est ensuite fondu à l'usine O-I Manufacturing France de Gironcourt sur Vraine.

Concernant le flux multi-matériaux, les opérations de tri et de transformation comportent plus d'étapes :

- Le tri est effectué au centre de tri de Suez à Epinal
- Le flux papier est transformé en papier journal à l'usine Norske Skog à Golbey
- Les Papiers-Cartons Complexés (PCC), soit les briques de lait ou de jus de fruits, sont transformés en papier d'essuyage à l'usine de Lucart de Laval-sur-Vologne.
- Les bouteilles et flacons plastiques sont transformés à Sorepla en granulés ou paillettes de plastique qui serviront ensuite aux différents industriels de matière première pour fabriquer de nouveaux produits en plastique. Les deux principaux plastiques produits/transformés sont le PET (polyéthylène téréphtalate), provenant des bouteilles d'eau, et le PEHD (polyéthylène haute densité), provenant des bouteilles de lait.

Carte des exutoires vosgiens



Source : rapport d'activité 2017, EVODIA

<https://www.evodia.org/rapport-dactivite-2017/>



C) Bilan tonnages

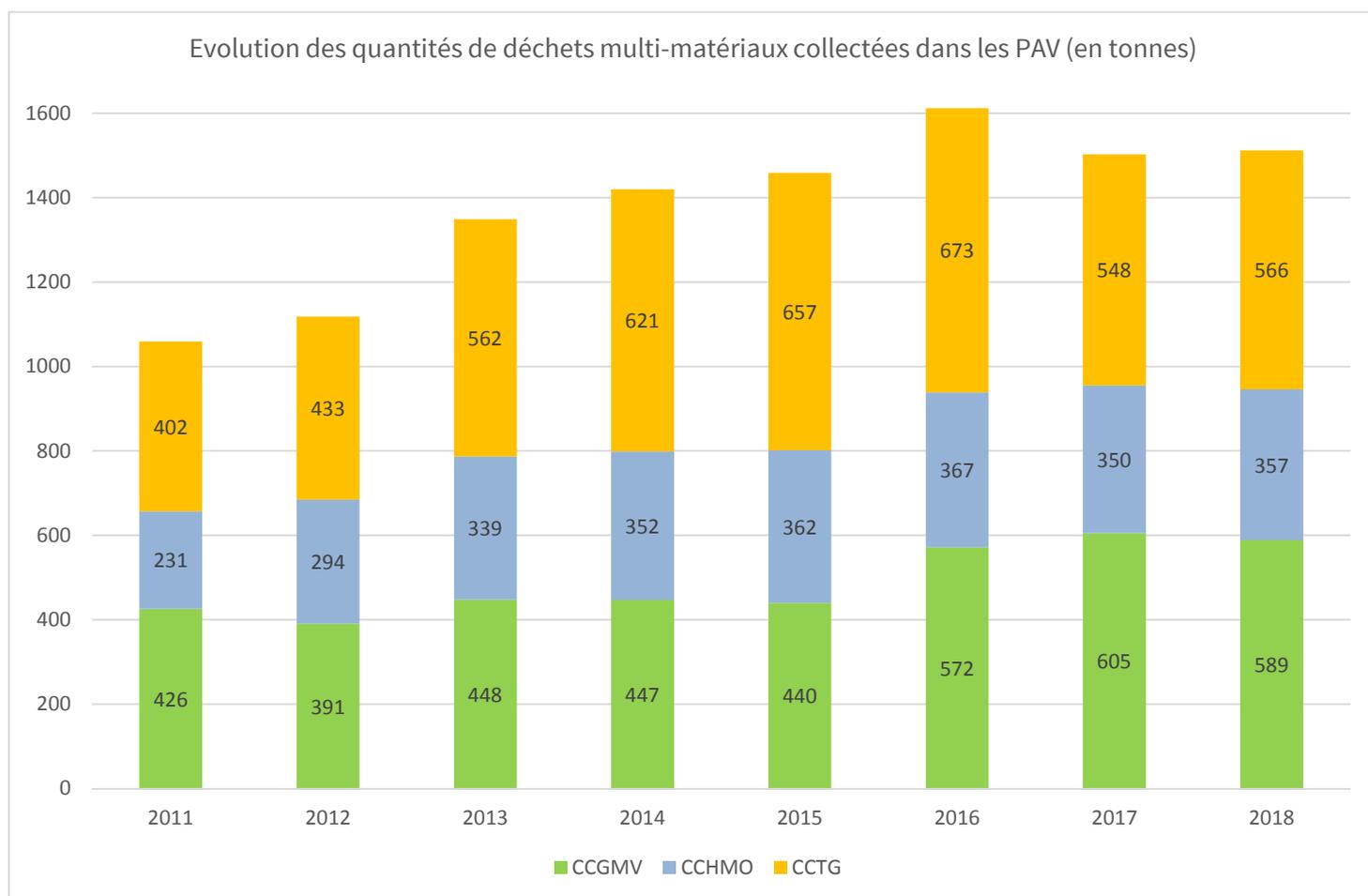
Le tableau ci-après synthétise le nombre de sites de tri, de conteneurs et le volume total déployé par commune.

	Emballages Ménagers		Verre		Tonnages de textiles 2018
	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2017	Tonnage 2018	
BASSE-SUR-LE-RUPT	43,75	45,27	56,71	56,38	2,95
CHAMPDRAY	10,48	10,23	17,71	15,87	
CLEURIE	26,80	27,83	25,62	31,07	3,40
CORNIMONT	89,33	120,36	106,36	108,03	5,22
GERARDMER	282,91	268,03	529,99	542,00	14,56
GERBAMONT	20,85	21,75	28,70	30,98	3,34
GRANGES/AUMONTZEY	95,01	87,07	125,17	120,57	9,85
LA BRESSE	117,84	85,05	246,38	210,35	13,75
LA FORGE	23,04	20,87	18,66	19,87	
LE SYNDICAT	118,42	128,23	151,05	159,20	22,56
LE THOLY	71,37	76,98	101,47	95,37	5,83
LE VALTIN	3,45	3,17	29,99	20,19	
LIEZEY	18,09	14,91	26,51	31,53	
REHAUPAL	10,81	10,86	12,29	13,77	
ROCHESSON	45,00	48,20	60,66	64,97	2,85
SAPOIS	34,70	36,18	27,21	23,89	3,69
SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	88,25	90,89	149,75	141,89	15,79
TENDON	33,16	29,34	30,63	31,19	2,60
THIEFOSSÉ	17,66	16,97	20,41	24,79	2,28
VAGNEY	235,01	237,50	186,42	186,44	19,14
VENTRON	37,31	44,01	74,70	59,28	3,06
XONRUPT-LONGEMER	79,24	88,34	135,90	143,86	5,85
TOTAL	1502,48	1 512,03	2162,29	2 131,48	136,72



D) Evolution annuelle des tonnages

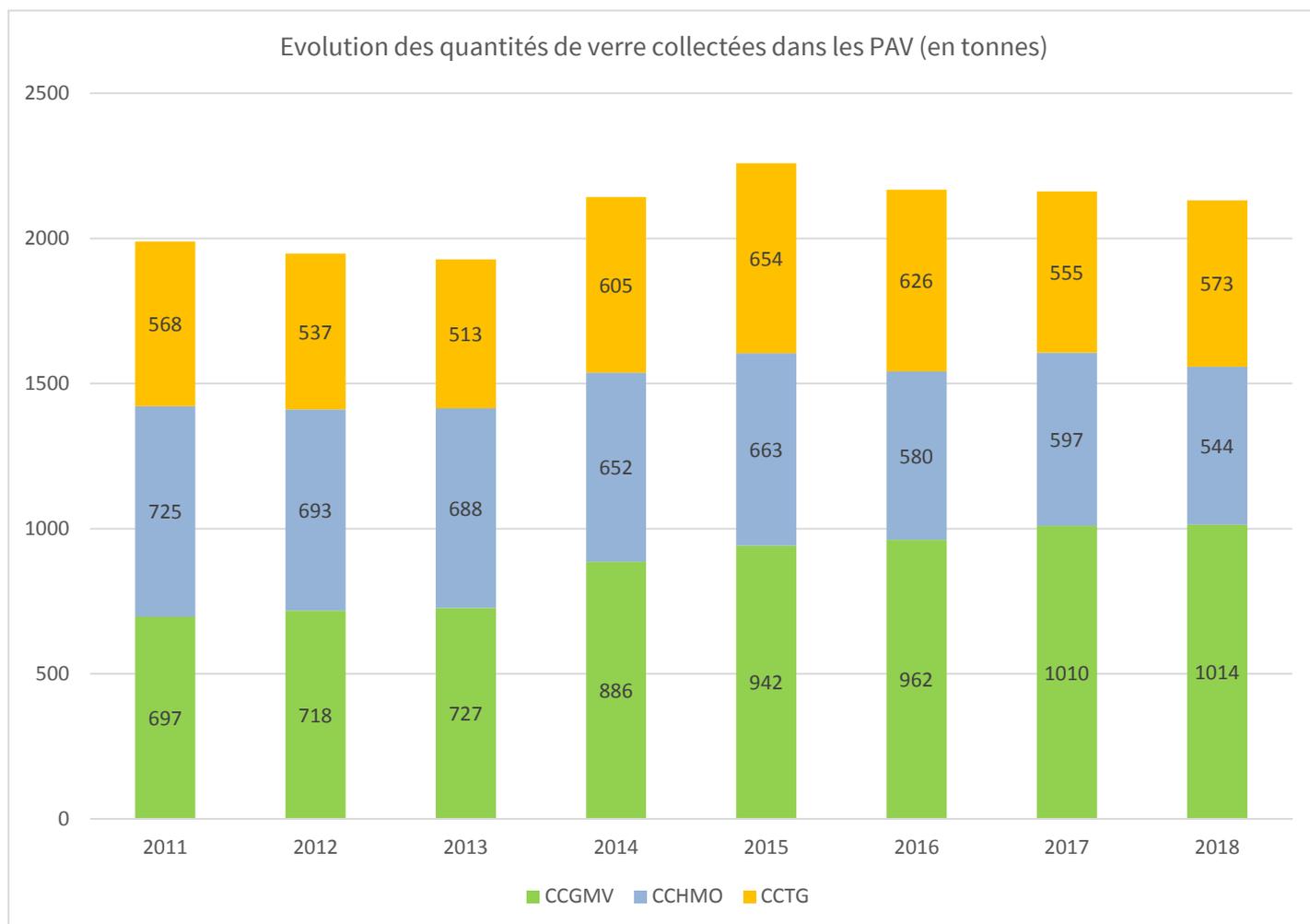
Flux emballages ménagers



Les quantités d'emballages ménagers collectés en 2018 sont à peu près équivalentes à 2017, avec une baisse sur l'ex CCGMV (-2,6%) compensée par une augmentation sur les deux autres territoires : +2% pour l'ex CCHMO et +3,3% sur l'ex CCTG.



Flux verre



Par rapport à 2017, le tonnage de verre a augmenté de 3,2% sur l'ex CCTG, est quasiment stable sur l'ex CCGMV (+0,4%) et a fortement diminué sur l'ex CCHMO (-8,9%).

Depuis 2012, les tonnages collectés sur l'ancien périmètre CCHMO ont fortement diminué, passant de 725 tonnes à 544 tonnes.



V. Déchèteries

A) Présentation des sites et horaires des déchèteries

Les horaires de déchèteries ont évolué au 1^{er} avril 2019 ; le sujet sera évoqué dans le rapport annuel 2019.

Ainsi, les horaires renseignés dans ce rapport sont celles de l'année 2018.

Déchèterie de la Prêle

13 route de Gérardmer

88120 LE SYNDICAT



	HIVER du 1 ^{er} novembre au 14 avril	
	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	13h30 – 17h30
Mardi	Fermé	13h30 – 17h30
Mercredi	8h30 – 11h30	13h30 – 17h30
Jeudi	8h30 – 11h30	13h30 – 17h30
Vendredi	8h30 – 11h30	13h30 – 17h30
Samedi	8h30 – 11h30	14h00 – 16h30
Dimanche	Fermé	

	ÉTÉ du 15 avril au 31 octobre	
	Matin	Après-midi
	Fermé	13h30 – 18h30
	Fermé	13h30 – 18h30
	8h30 – 11h30	13h30 – 18h30
	8h30 – 11h30	13h30 – 18h30
	8h30 – 11h30	13h30 – 18h30
	8h30 – 11h30	14h00 – 17h00
	Fermé	

Lors de la création de la CCHV, la commune de Saint-Amé, qui faisait partie de l'ex CCTG, a décidé de rejoindre un autre territoire, à savoir la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM).



Cependant, de par la proximité de la commune de Saint-Amé avec la déchèterie de Le Syndicat, une convention a été passée avec le SICOVAD, permettant aux usagers de cette commune de fréquenter la déchèterie.

Le SICOVAD, qui gère les déchets pour le compte de la CCPVM, reverse à la CCHV une participation calculée au prorata des coûts de fonctionnement de la déchèterie et du nombre d'habitants de Saint-Amé. La participation 2018 s'élève à 49 039€.



Déchèterie de Blanfin

1116 route de Malpré

88290 SAULXURES SUR MOSELOTTE

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 – 12h00	Fermé
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	8h30 – 12h00	14h00 – 18h00
Jeudi	8h30 – 12h00	14h00 – 18h00
Vendredi	8h30 – 12h00	14h00 – 18h00
Samedi	8h30 – 12h00	14h00 – 17h00
Dimanche	Fermé	Fermé

Déchèterie de Niachamp

Route de Niachamp

88250 LA BRESSE

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h00 – 18h00
Mardi	8h30 – 12h00	14h00 – 18h00
Mercredi	8h30 – 12h00	14h00 – 18h00
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	8h30 – 12h00	14h00 – 18h00
Samedi	8h30 – 12h00	14h00 – 17h00
Dimanche	Fermé	Fermé





Déchèterie de la Heunotte

114 faubourg de Bruyères

88400 GERARDMER

	HIVER du 16 octobre au 14 mai	
	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 – 12h00	Fermé
Mardi	8h30 – 12h00	Fermé
Mercredi	8h30 – 12h00	Fermé
Jeudi	8h30 – 12h00	Fermé
Vendredi	8h30 – 12h00	Fermé
Samedi	8h30 – 12h00	14h00 – 17h00
Dimanche	10h00 – 12h00	Fermé

	ÉTE Du 15 mai au 15 octobre	
	Matin	Après-midi
	8h00 – 12h00	17h00 – 19h00
	8h00 – 12h00	17h00 – 19h00
	8h00 – 12h00	17h00 – 19h00
	8h00 – 12h00	17h00 – 19h00
	8h00 – 12h00	17h00 – 19h00
	8h00 – 12h00	14h00 – 17h00
	10h00 – 12h00	Fermé



B) Liste des déchets acceptés et exutoires

Liste des déchets acceptés	PRINCIPALES FILIERES - Collecteurs et/ou Exutoires			
	LE SYNDICAT	LA BRESSE	SAULXURES SUR MOSELOTTE	GÉRARDMER
Incinérable	SOCIETE VOSGIENNE pour la VALORISATION des DECHETS SNC - Rambervillers			
Gravats	XATIS AMET – Le Syndicat	HOUILLON TP - Rambervillers		Carrières du Beillard
Déchets verts		Plateforme sur la déchèterie de Saulxures sur Moselotte		SERRES MUNICIPALES – Gérardmer (jusqu’au 30/06/2018) CENTR ALSACE COMPOST Sainte Croix en Plaine (à partir du 01/07/2018)
Ferraille	SARL PERRIN FERS et METAUX Saulxures sur Moselotte			Fer & Métaux SA – Fougerolles (jusqu’au 30/06/2018) SARL PERRIN FERS et METAUX Saulxures sur Moselotte (à partir du 01/07/2018)
Plâtre	CITRAVAL- Arches TP (collecte et massification) RITLENG REVALORISATION - Rohr		CITRAVAL- Arches TP (traitement uniquement RITLENG REVALORISATION - Rohr	
Huissieries (portes et fenêtres)	CITRAVAL- Arches TP (collecte et traitement)	CITRAVAL- Arches TP (traitement)		
Bois	NORSKE SKOG - Golbey	EGGER – Rambervillers		
Meuble	VEOLIA –Thaon-les-Vosges (collecte et valorisation)			
Carton	SUEZ – Epinal (jusqu’au 04/11/2018) SUEZ – Epinal (à partir du 05/11/2018, en sous-traitance pour CITRAVAL)			
Papier				
Emballages ménagers				
Verre	OI MANUFACTURING – Gironcourt sur Vraine			
Pneus	ALPHA RECYCLAGE – Brevans			
Amiante	SUEZ - Vaudoncourt			



DDS (déchets Diffus Spécifiques : peintures, solvants, produits phyto, etc)	CHIMIREC Est - Domjevin
D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)	PAPREC D3E - Pompey

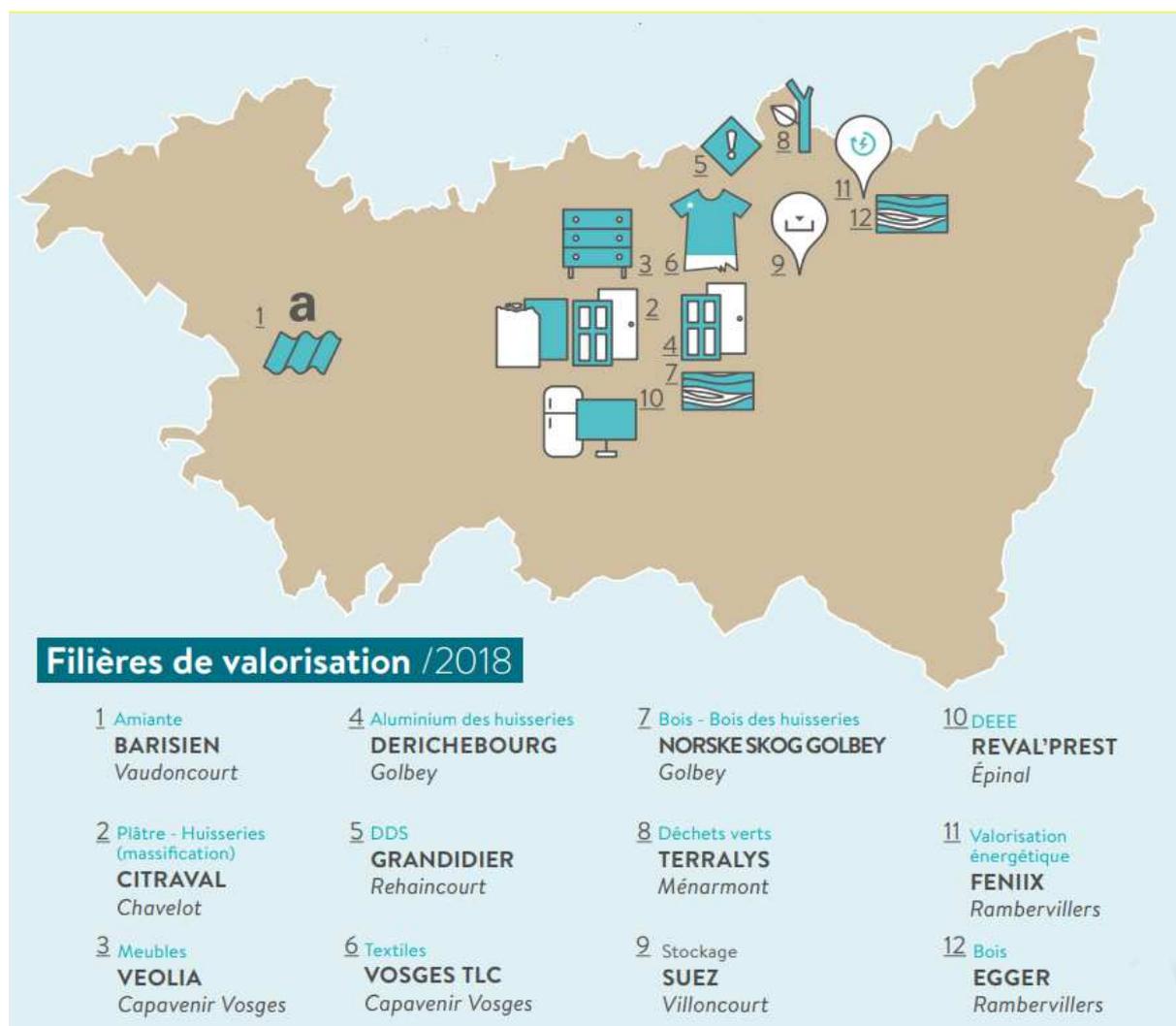
Liste des déchets acceptés	AUTRES FILIERES -Exutoires par site			
	LE SYNDICAT	LA BRESSE	SAULXURES SUR MOSELOTTE	GÉRARDMER
Textiles	Collecte par REVALPREST et tri par le collectif associatif COBANOR TRITEX			
Huiles minérales et végétales	GRANDIDIER - Rehaincourt			
Lampes	PAPREC D3E - Pompey			
Cartouches d'encres	COLLECTORS - Mornant	LVL – La Chevrolière		
Radiographie	Esat à Belval - Portieux			
Capsules de cafés	SITA - Toul			



C) Carte des exutoires

Les exutoires pour les principaux flux de déchets collectés en déchèterie sont regroupés sur la carte ci-après, avec à chaque fois le type de déchet collecté et le nom de l'entreprise ainsi que sa localisation.

Le site peut valoriser ou traiter le déchet sur place ou simplement servir de point de regroupement/massification pour que le déchet soit valorisé/traité sur un autre exutoire.



Source : rapport d'activité 2018, EVODIA



D) Marchés publics en cours

Le tableau ci-après regroupe les marchés en cours concernant l'exploitation des déchèteries, notamment la location et le transport des bennes.

Nom de l'entreprise	Nature des prestations	Site concerné(s)	Déchets concernés	Type de contrats et durée	Echéance
CITRAVAL	Location et transport des bennes de déchèterie	La Bresse, Saulxures-sur-Moselotte	Tous les flux	Marché Public (MP) 4 ans	Du 1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2022
		Le Syndicat, Gérardmer	Tous les flux, excepté déchets verts		
XATIS AMET	Transport et traitement des bennes de déchèterie	Le Syndicat	Déchets verts	Marché Public (MP) 4 ans	
CENTRE ALSACE Compost	Location, transport et traitement des bennes de déchèterie	Gérardmer	Déchets verts	Marché Public (MP) 4 ans	
PERRIN FER ET METAUX	Location, transport et traitement des bennes de déchèterie	La Bresse, Saulxures-sur-Moselotte, Le Syndicat, Gérardmer	Ferraille	Marché Public (MP) 4 ans	
HOUILLON TP	Traitement	La Bresse, Saulxures-sur-Moselotte, Le Syndicat	Gravats	Convention	Renouvelé chaque année



VI. Plateforme de compostage

La CCHV gère une plateforme de compostage des déchets verts située à proximité de la déchèterie de Blanfin, à Saulxures/Mtte.

Le site accueille les tontes et branchages des habitants de la vallée de la Moselotte via la déchèterie de la Bresse ou les apports directs des habitants. Les déchets verts des professionnels du secteur sont également acceptés sur la plateforme.

Deux opérations de criblage ont eu lieu sur l'année 2018 :

- Une au mois d'avril
- Une au mois de juillet

Ces opérations ont pour but de séparer les gros branchages (structurant) du produit fini (compost).

Le stock de déchets verts accumulé durant l'année a également été broyé et mis en andain pour être transformé en compost.



En 2018, 3 500 m³ de végétaux bruts ont été broyés, ce qui représente 1 300 m³ en sortie broyeur ou encore un estimatif de 670 tonnes.

Le compost est distribué gratuitement aux services techniques municipaux et aux résidents du territoire de la Communauté de Communes.

Depuis le 1^{er} août 2018, les apports de déchets verts des professionnels sont facturés 5 €/m³.



VII. Bilan tonnage par flux

Liste des déchets acceptés	PRINCIPALES FILIERES -Exutoires par site			Total	%	
	ex CCTG	ex CCHMO				ex CCGMV
Ordures Ménagères	1 166	2 945		5 773	9 885	41%
Verre	573	544		1 014	2 131	9%
Emballages Ménagers	566	357		589	1 512	6%
Total OMR et déchets recyclables	2 305	3 846		7 376	13 528	56%
Déchèteries	LE SYNDICAT	LA BRESSE	SAULXURES SUR MOSELOTTE	GÉRARDMER	Total	%
Incinérable	531,2	280,5	311,4	630,6	1 754	7%
Gravats	520,0	249,2	355,2	528,9	1 653	7%
Déchets verts	720,0	154,1	545,9	680,7	2 101	9%
Ferraille	197,2	113,5	134,1	231,0	676	3%
Plâtre	129,3	59,5	157,6	112,2	459	2%
Huissieries	51,0	74,3	78,2	89,0	293	1%
Bois	436,2	169,6	289,0	554,5	1 449	6%
Meuble	304,6	84,0	89,3	271,4	749	3%
Carton	209,8	175,9	154,5	303,8	844	3%
Papier				100,4	100	0%
Emballages ménagers			11,0		11	0%
Amiante	31,1	4,7	19,7		56	0%
DDS	9,7	5,6	9,2	14,7	39	0%
D3E	148,5	62,1	85,9	153,8	450	2%
Piles				5,8	6	0%
Textile	57,9	13,8	26,4	38,7	137	1%
Huiles	8,1	3,6	4,5	6,8	23	0%
Total déchèterie	3 360	1 450	2 272	3 716	10 799	44%
Total DMA (OMA + déchèterie)	5 666	7 569		11 092	24 327	100%

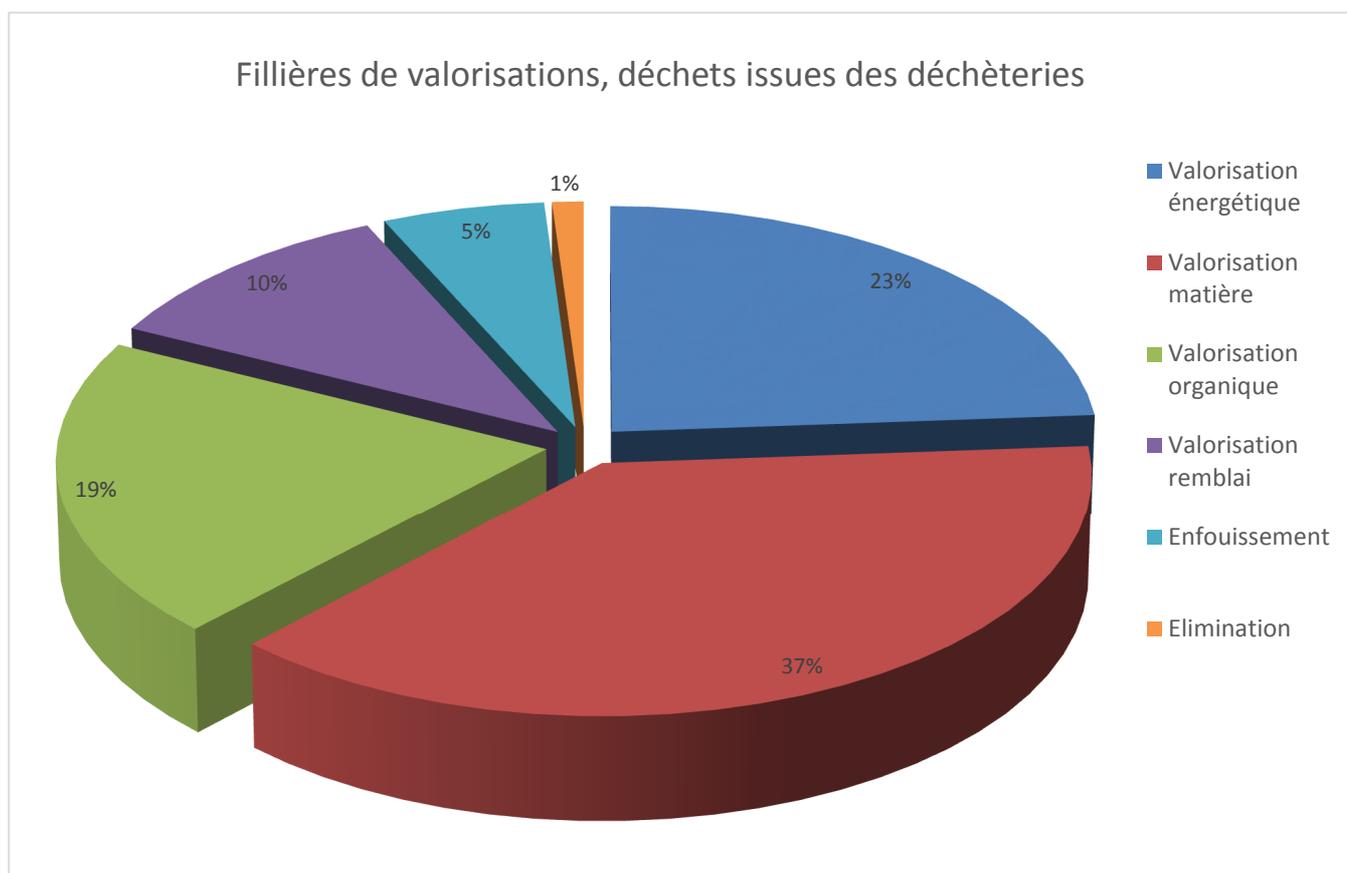


VIII. Répartition des tonnages

Pour les Déchèteries

Le graphique ci-après reprend la répartition des tonnages des déchèteries en fonction de la filière de valorisation, avec plusieurs familles :

- Valorisation énergétique : le déchet est brûlé, la chaleur est récupérée pour être valorisée, il reste ensuite des mâchefers et des REFIOM (résidus de fumée d'incinération des ordures ménagères) à traiter.
- Valorisation matière : le déchet est recyclé, pour permettre d'en tirer un produit qui sera utilisé pour la même application ou pour un autre secteur d'activité.
- Valorisation organique : le déchet est valorisé sous forme de compost ou en méthanisation, pour produire un amendement organique qui aidera à fertiliser les sols.
- Valorisation en remblai : le déchet est réutilisé comme remblai routier.
- Enfouissement : le déchet est stocké dans d'anciennes carrières.
- Elimination : le déchet est stocké et aucune valorisation n'est réalisée OU il est, de par sa dangerosité, éliminé ou recyclé via des procédés complexes



23% des tonnages réceptionnés (2 467t) en déchèterie sont incinérés, le tout-venant représente 71% de ce flux, suivi du flux bois provenant de la déchèterie du Syndicat (17%), d'une partie des meubles après démantèlement (12%).



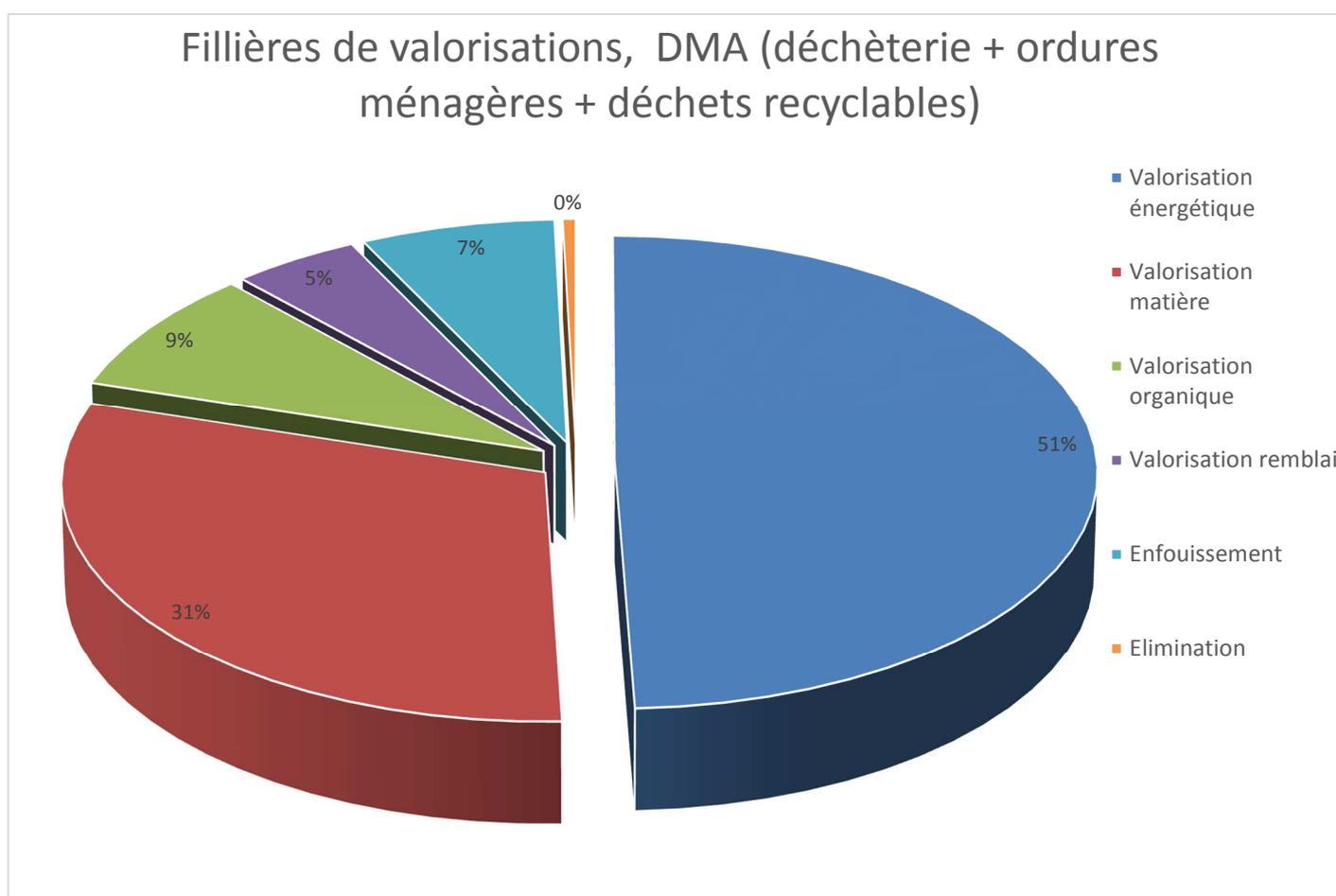
37% des tonnages réceptionnés (3 948 t) sont recyclés, réparti selon le flux bois et le flux carton/papier représentant respectivement 25% et 23%, suivi de la ferraille (17%), du meuble et du plâtre avec 10 et 11%.

19% des tonnages sont valorisés sous forme de compost, issu uniquement du flux « déchets verts » réceptionné en déchèterie. Ce flux est le plus conséquent en terme de tonnage et pourtant le seul que les usagers du territoire pourraient gérer chez eux, dans leur jardin.

Avec 15%, le tonnage de gravats est conséquent, mais les coûts de traitement sont relativement faibles pour ce flux.

Pour les Déchets Ménagers et Assimilés

Le graphique ci-après reprend les mêmes informations que les précédents, en y intégrant le flux de l'ensemble des tonnages générés par le territoire (ordures ménagères, recyclables secs verre et emballage ainsi que les déchèteries).



On constate que 51% de l'ensemble des déchets produits soit une tonne sur deux est incinérée. Le flux « ordures ménagères » représentant 41% des tonnages, influe lourdement sur ce résultat. Grâce aux déchèteries et aux emballages recyclables déposés dans les PAV, une tonne sur trois gérée par le service sera recyclée.

Avec un taux de 44% de recyclage matière et organique, nous n'atteignons pas encore l'objectif de la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 qui fixait à 35% ce taux pour 2012 et 45% pour 2015.

Ce taux a néanmoins progressé de 4 points grâce à l'exutoire de gravats Houillon qui les recycle.



INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

I. Présentation

A) Mode de financement

Le territoire est collecté selon les périmètres des anciennes communautés de communes, avec, à ce jour, les modes de financement repris des anciens territoires.

Ces systèmes de financement du service sont :

- La Redevance Incitative, avec un barème tarifaire voté annuellement. Ce barème est ici fonction du nombre d'usagers présents dans le foyer et du volume du bac choisi.
- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), prélevée avec les impôts fonciers et dont le montant sera fonction de la valeur locative du bien de l'utilisateur.
- La Redevance Spéciale (RS) : elle a été mise en place pour financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers des professionnels sur les communes soumises à la TEOM.

Sur l'ancienne CCGMV, cette RS est facturée au volume, avec un prix de 0,031€/l, si le producteur génère en moyenne plus de 1 100l/semaine sur l'année, avec un remboursement de sa TEOM. En deçà de ce volume, le producteur est assujéti à la TEOM.

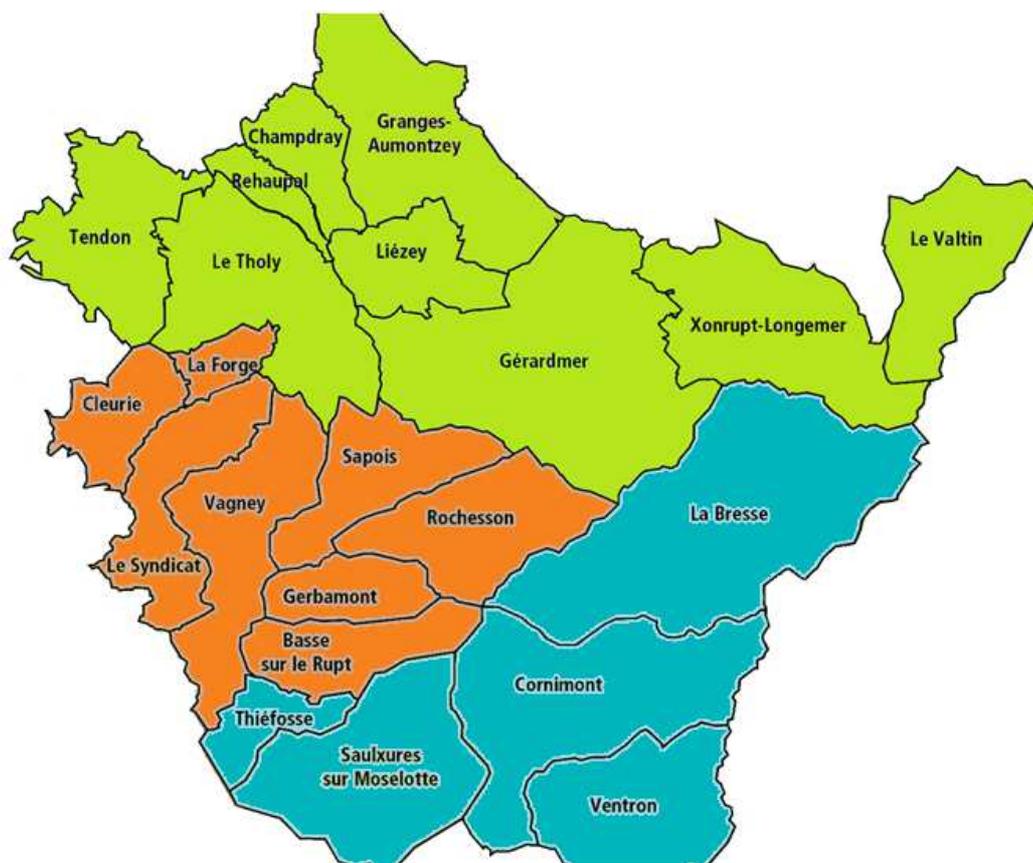
Sur l'ancienne CCHMO, cette RS est facturée au poids, avec un prix de 213 €/t, si le producteur génère plus d'une tonne sur l'année. En deçà d'une tonne, une participation forfaitaire de 170 € par an lui sera demandée.

Le tableau ci-dessous renseigne le nombre d'habitants collectés par dépôt, avec à chaque fois le mode de financement du service ainsi que la règle de facturation des professionnels.

	Particulier		Professionnels	
	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	Redevance Incitative (RI)	Mode de facturation	
Dépôt de Gérardmer	15 411 hab.		Au volume produit	
Dépôt de Saulxures	11 662 hab.	9 658 hab.	Au poids	A la levée



La carte ci-après reprend les communes concernées par chaque mode de financement avec les codes couleurs du tableau précédent.



B) Méthode de calcul de coûts

Les données chiffrées de ce rapport sont issues de la méthode Compta-Coût® proposée par l'ADEME.

La méthode Compta-Coût® permet d'extraire de la comptabilité publique les informations nécessaires au renseignement de la matrice des coûts.

La matrice est un cadre homogène et standard de présentation des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets. Il est construit selon une logique « flux de déchets en colonnes » (ordures ménagères, recyclables secs, déchets des déchèteries...) et étapes techniques de gestion en lignes (collecte, tri, traitement...).

Cet outil standard de connaissance des coûts (cadre d'expression et méthode de calcul) est adapté à toutes les collectivités afin que les coûts exprimés soient comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités.

En 2018, le nombre d'habitants de référence pour notre collectivité calculée par le site **SINOE® déchets** (site référant des matrices) est de 36 731.



II. Dépenses et financement

A) Taux de couverture du service

Le tableau ci-après reprend le coût aidé TTC ainsi que le financement du service pour l'année 2018 et le compare à l'année 2017.

Le coût aidé TTC correspond à la somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée. Ce coût correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

	2017		2018	
Coût aidé TTC	3 366 k€	93,1 €/hab.	3 750 k€	102,1 €/hab.
Financement	3 755 k€	103,8 €/hab.	3 872 k€	107,1 €/hab.
Mode de financement du Service Public de Gestion des Déchets	TEOM (+RS) + RI		TEOM + RI	
Taux de couverture	112%		103%	
Excédent financier	389 020 €		121 421 €	

L'excédent de financement est passé de 389 k€ à 121 k€ entre 2017 et 2018, soit une baisse de 268 k€.

B) Postes de charges

Ci-après les postes de charges répartis par grandes familles.

	Charges 2017 (HT)	Charges 2018 (HT)	% 2018
Charges fonctionnelles	351 k€	371 k€	8%
Prévention	23 k€	17 k€	0%
Pré-collecte/collecte	1 885 k€	1 989 k€	42%
Transfert/transport	358 k€	410 k€	9%
Traitement	1 853 k€	1 999 k€	42%
Total charges matrice en €HT	4 471 k€	4 786 k€	100%

La pré-collecte, la collecte et le traitement représentent 84% du coût du service. Ces deux paramètres étant liés, plus on produit de déchets, plus les budgets collecte et traitement



augmentent. Il est donc primordial de concentrer nos efforts sur la réduction de la production de déchets pour réaliser des économies financières significatives.

	Charges 2017 (HT)	Charges 2018 (HT)	%
Traitement des OMR	1 182 123 €	1 246 630 €	26%
Collecte des OMR	1 073 001 €	1 135 579 €	24%
Transport/traitement Déchèteries	699 625 €	781 632 €	16%
Collecte Déchèteries	425 105 €	447 341 €	9%
Tri des recyclables hors verre	177 542 €	182 839 €	4%
Transfert des OMR	68 134 €	106 254 €	2%
Total principaux postes de charges	3 625 530 €	3 900 275 €	81%
Total charges matrices HT	4 470 570 €	4 786 005 €	100%

La collecte des ordures ménagères résiduelles ainsi que les 3T (Transit, Transport, Traitement) représente 52% du budget du service.

	2017	2018
Total charges matrice HT	4 470 570 €	4 786 005 €
Charges payées au syndicat de traitement	2 149 564 €	2 239 089 €
Part collectivité	52%	53%
Part syndicat	48%	47%

Parmi l'ensemble des charges du service, seule la moitié incombe à la collectivité (53%). Elle représente la fraction sur laquelle la CCHV peut agir.

La part de 47% correspond aux charges liées aux coûts de traitement et de collecte appliqués par EVODIA.

C) Postes de recettes

Les produits industriels représentent la revente de matériaux tels que le verre, les emballages, le papier et carton collectés ainsi que la ferraille.

Les soutiens des différents éco-organismes mis en place dans le cadre des filières Responsabilité

Élargie du Producteur (REP) sont plus importants que les recettes liées à la revente des matériaux.

L'avantage de poursuivre les efforts en matière de recyclage est donc double, de par les reventes matière et de par les soutiens provenant des éco-organismes. Ces montants atteignent près de 600 000€.

	Produits 2017	Produits 2018	%
Produits industriels	444 k€	472 k€	41%
Soutiens	621 k€	626 k€	54%
Aides	147 k€	62 k€	5%
Total produits matrice	1 212 k€	1 161 k€	100%



D) Répartition des soutiens

	OMR	Verre	Recyclable	Déchèterie	Collecte carton
Soutiens	7 k€	40 k€	414 k€	134 k€	31 k€
Produits industriels	0 k€	63 k€	132 k€	185 k€	19 k€
% du total des soutiens	1%	6%	66%	21%	5%
% du total des produits industriels	0%	16%	33%	46%	5%

Les 2/3 des soutiens proviennent de la collecte des emballages ménagers alors que seul 21% des soutiens proviennent des déchèteries.

Ceci peut s'expliquer par le fait que seule une partie des déchets amenés en déchèterie fait l'objet de soutien, alors que 100% de la collecte des recyclables et du verre bénéficie d'un soutien.

Par contre, la revente des matériaux nommés « produits industriels » est plus importante en déchèterie que pour la collecte des emballages ménagers.

Le verre est peu soutenu, ce qui est en partie dû au coût de collecte et de tri bien moins important que le flux emballages ménagers. Cependant, il rapporte des reventes matières conséquentes.

Très peu de soutiens sont accordés pour les ordures ménagères, et le produit industriel (revente chaleur) est déjà comptabilisé dans le coût de traitement. Cette donnée n'est donc pas accessible.



E) Part relative au coût aidé par flux de déchets

Dans la matrice des coûts,

- le coût complet correspond à la totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu sans tenir compte des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.
- Le coût technique correspond au coût complet moins les produits à caractère industriels-vente de matériaux, d'énergie.
- Le coût aidé correspond au coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...)

	OMR	Verre	Recyclable	Déchèterie	Déchets verts	Collecte carton
Coût complet		123 k€	382 k€	1 333 k€	80 k€	71 k€
Coût technique	2 776 k€	60 k€	249 k€	1 096 k€	80 k€	52 k€
Coût aidé	2 754 k€	20 k€	-171 k€	932 k€	70 k€	21 k€
Couverture du coût	1%	84%	145%	30%	13%	71%

Le tableau ci-dessus nous permet de tirer les enseignements suivants, sur le coût aidé :

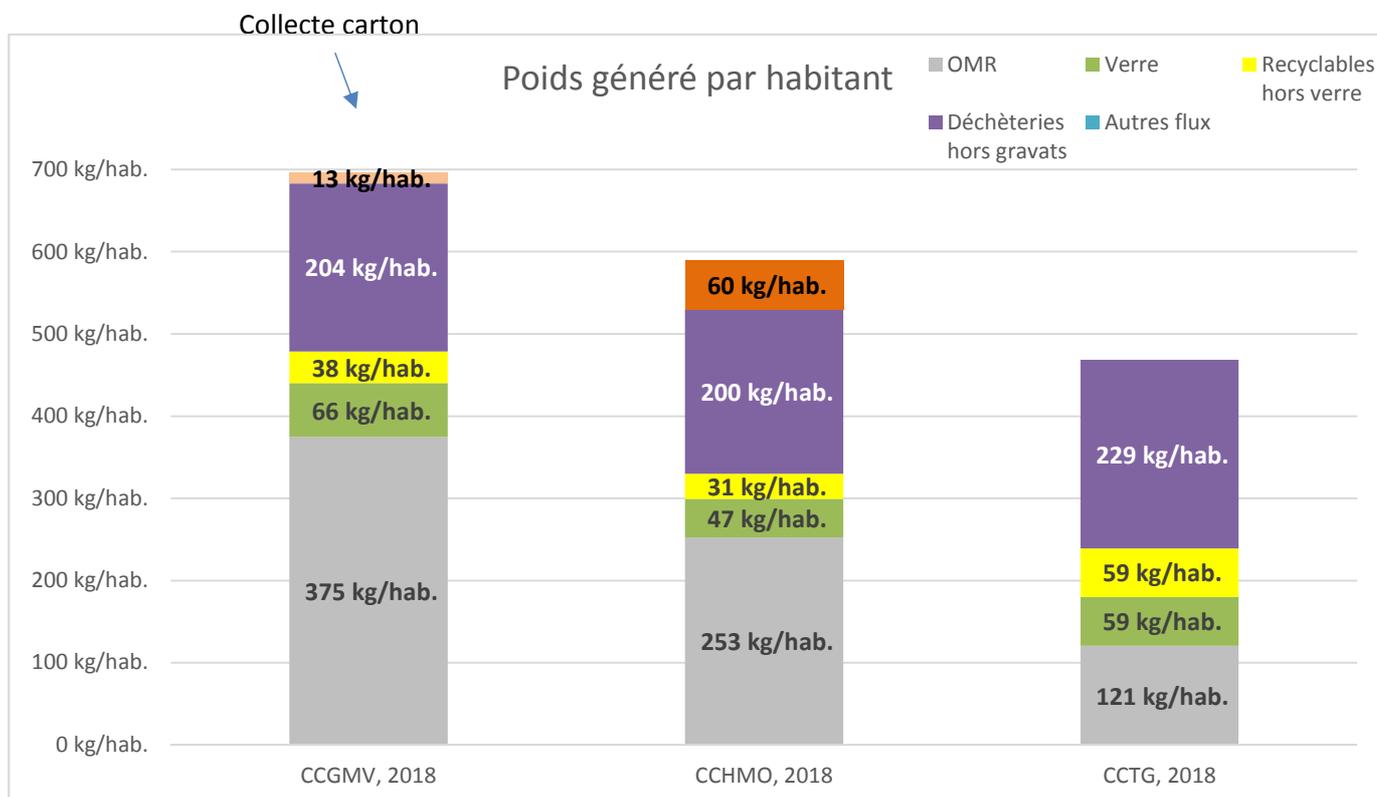
- Collecter du Verre ne coûte que 16% du coût effectif grâce aux soutiens et aux reventes matières.
- Collecter des Emballages ménagers/recyclables nous rapporte de l'argent : près de 170 000€. Cela s'explique par un coût de tri très bas et par le mode de collecte en points d'apport volontaire, moins onéreux qu'une collecte en porte-à-porte.
- 30% du coût de fonctionnement des déchèteries est financé grâce aux reventes matières et aux soutiens des éco-organismes.
- La collecte des cartons est financée à hauteur de 70% grâce aux reventes matières et soutiens des éco-organismes.



III. Quelques Indicateurs

A) Quantités générées par habitant

Le diagramme empilé ci-dessous reprend les quantités de déchets générés ramenés par habitant en fonction des flux (ordures ménagères, emballage et verre, déchèterie, déchets verts).



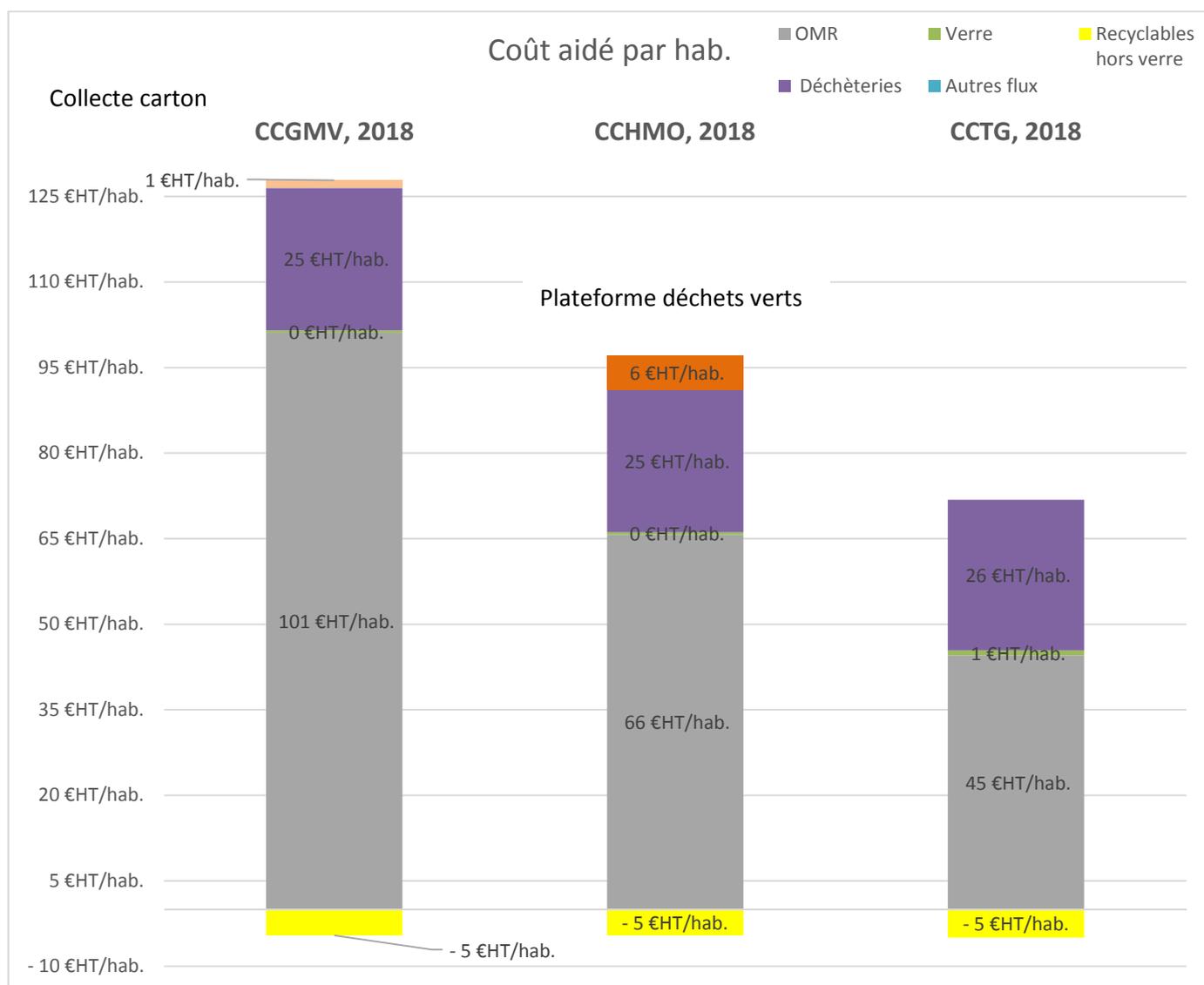
On peut en déduire les éléments suivants :

- Verre : l'ex CCGMV est le territoire produisant le plus de verre avec 66kg/hab ; sur l'ex CCTG et l'ex CCHMO, les quantités produites sont respectivement de 59 et 47kg/hab. La moyenne départementale étant à 41,5 kg/hab, nous avons de bonnes performances sur le verre.
- Emballages ménagers / recyclable hors verre : l'ex CCTG est le territoire qui en produit le plus, dopé par la RI qui incite au tri. Les erreurs de tri sont cependant plus importantes sur ce territoire, expliquant pour partie ce chiffre de 59kg/hab. L'ex CCGMV, avec 38 kg/hab, trie en deçà de la moyenne vosgienne qui est de 47,5kg/hab. Avec 31 kg/hab, l'ex CCHMO trie 35% de moins d'emballages ménagers que la moyenne vosgienne.
- Ordures Ménagères Résiduelles : la RI procure une réelle différence sur ce flux, avec deux fois moins de déchets produits que sur l'ex CCHMO et 3 fois moins que sur l'ex CCGMV. Cependant, le ratio par habitant prend en compte la population municipale, qui peut potentiellement varier de façon plus importante dans certains secteurs, de par l'activité touristique (résidences secondaires, restauration, hôtel...).
- Déchèterie : les déchets verts sont comptabilisés dans le tonnage déchèterie pour l'ex CCGMV et l'ex CCTG. Sur l'ex CCHMO, les 60kg/hab de la colonne « autres flux » correspondent à la plateforme de déchets verts et sont à rajouter au flux déchèterie. Sur l'ex CCGMV, la colonne « autre flux » correspond à la collecte des cartons pour les professionnels.



B) Coût par type de collecte par habitant

Le diagramme empilé ci-dessous reprend les mêmes flux qu'auparavant mais compare le coût par habitant pour chacun de ces flux.



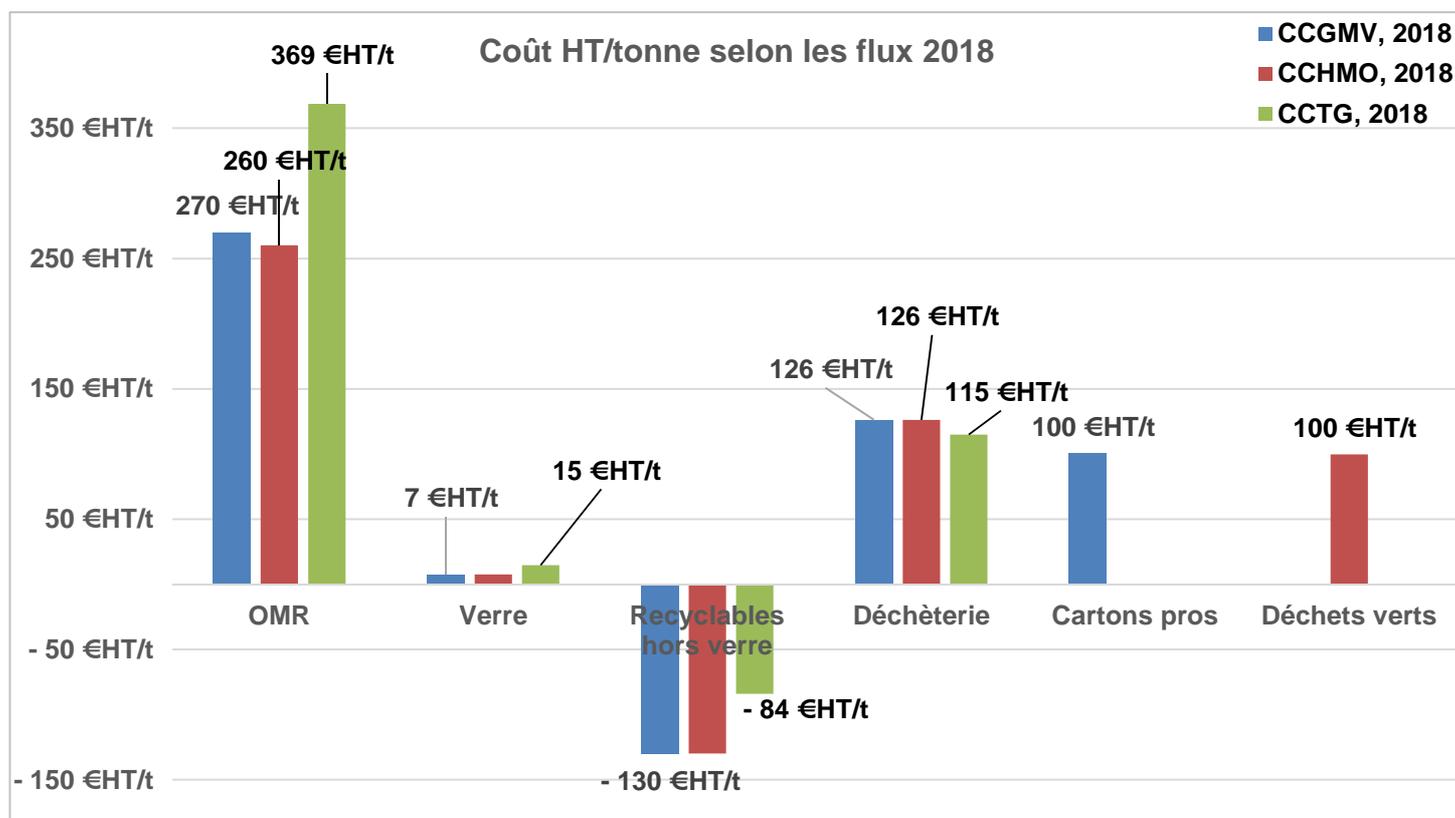
Le graphique fait apparaître les éléments suivants :

- Le flux ordures ménagères est celui qui représente la majorité du coût pour l'habitant et il est relativement proportionnel au tonnage généré.
- Le flux des recyclables secs a un coût pratiquement nul (pour le verre) et dégage un excédent (pour les emballages ménagers).
- Le flux déchèterie représente la moitié du coût de collecte des ordures ménagères (pour l'ex CCTG) et le quart (pour l'ex CCGMV). Le mode de financement impacte peu le coût des déchèteries.



C) Coût par type de collecte par tonne

Les diagrammes ci-après comparent les coûts à la tonne pour chaque grande famille de déchets sur l'année 2018, avec les périmètres des anciens territoires.



Les coûts des déchèteries, des recyclables hors verre et du verre sont mutualisés sur l'ex CCGMV et l'ex CCHMO donc identiques.

La qualité de tri est examinée à l'échelle de l'ensemble de la CCHV, ce qui évite des pénalités dû au taux de refus conséquent constaté sur l'ex CCTG.

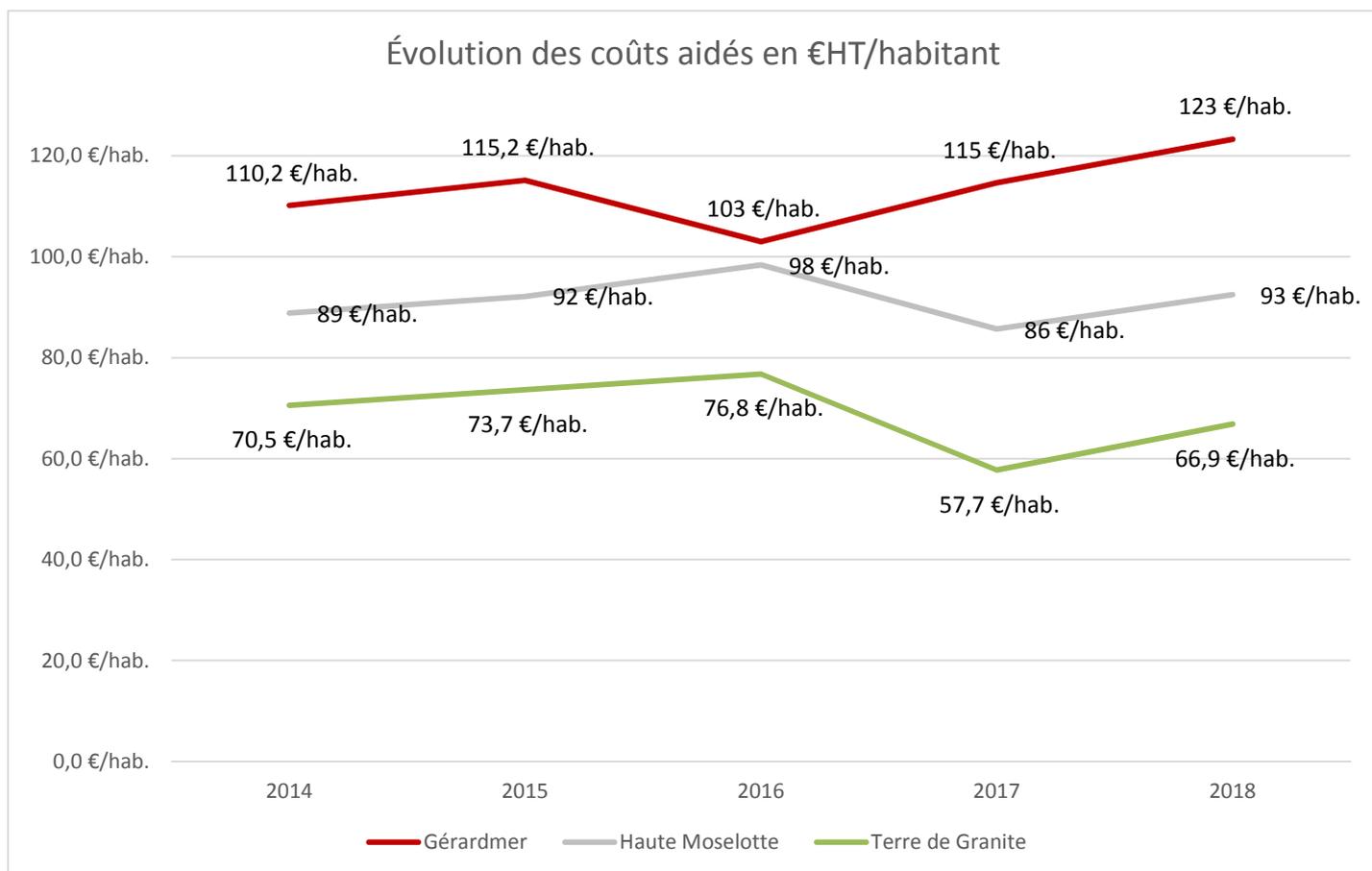
On peut en conclure les éléments suivants :

- Les coûts des OMR sont relativement identiques entre l'ex CCGMV et l'ex CCHMO ; ce qui signifie que le surcoût par habitant constaté sur le flux OMR de l'ex CCGMV est dû au tonnage supplémentaire à collecter.
- Le surcoût du flux OMR sur l'ex CCTG (+ 100€/t) est imputable à la fréquence de collecte : on collecte de la même façon (1x/semaine) un secteur qui produit deux fois moins de déchets par habitant que l'ex CCHMO. En adaptant la fréquence de collecte, ce coût à la tonne diminuerait.
- Le coût des recyclables secs, ou, plus précisément, les recettes issues de ce flux, est moins importante sur l'ex CCTG. L'amortissement des conteneurs supplémentaires achetés dans le cadre de la mise en place de la RI peut l'expliquer.
- Le coût des déchèteries est plus important sur l'ex CCGMV et sur l'ex CCHMO (coût mutualisé), de par la présence notamment d'une déchèterie supplémentaire sur l'ex CCHMO.
- La plateforme de déchets verts a un coût conséquent, dû à l'amortissement des travaux d'aménagement et de l'engin de manutention nécessaire.



D) Coût du service

L'évolution du coût aidé ramené à l'habitant pour le flux Ordures Ménagères est renseignée dans les courbes ci-après.



Le coût aidé sur l'ancien secteur ex CCGMV avait diminué entre 2015 et 2016, notamment grâce à la diminution du nombre de tournées d'ordures ménagères en porte-à-porte sur certaines communes qui sont passées en conteneurs semi-enterrés.

Entre 2016 et 2017, le coût aidé des secteurs ex CCHMO et ex CCTG a fortement diminué alors que celui du secteur ex CCGMV a augmenté. Cela ne reflète pas le niveau réel du coût de service mais s'explique par des choix de répartitions au niveau de la matrice :

- La clé de répartition des charges de structure utilisée dans la matrice est « au prorata des charges techniques » : les charges techniques sur le secteur ex CCGMV étant plus importantes en raison des tonnages et du nombre de tournées à réaliser, les charges de structure imputées au dépôt de Gérardmer ont également été plus conséquentes.
- Le coût des déchèteries a été réparti entre les territoires « à la TEOM » et le territoire « à la RI ». Le périmètre de l'ex CCHMO ayant 2 déchèteries, tandis que l'ex CCGMV n'en a qu'une, le poste déchèterie a diminué sur l'ex CCHMO et a augmenté sur l'ex CCGMV.

Cette tendance continue sur l'année 2018, avec toutefois une augmentation globale des coûts par rapport à l'année 2017.



SYNTHESE DU SERVICE

A) Financier

Le tableau de synthèse de la matrice permet de connaître le coût de notre service public des déchets et son financement pour l'année 2018 :

Coûts	OMR			Verre		Emballages		Déchèterie		Déchets verts plateforme	Déchets des pros Carton	Total
	RI	Gérardmer	Saulxures	RI	TEOM	RI	TEOM	RI	TEOM			
Coût complet				34 986 €	88 057 €	148 270 €	233 644 €	419 288 €	913 679 €	79 871 €	71 261 €	
Coût technique	434 322 €	1 569 956 €	771 899 €	18 145 €	42 231 €	98 303 €	150 849 €	318 327 €	778 043 €	79 871 €	51 948 €	4 313 895 €
Coût partagé	432 032 €	1 566 587 €	770 181 €	8 474 €	11 684 €	-44 856 €	-119 970 €	277 914 €	684 853 €	79 871 €	20 844 €	3 687 614 €
Coût aidé HT	430 199 €	1 558 102 €	766 157 €	8 460 €	11 647 €	-47 870 €	-123 620 €	255 769 €	675 808 €	69 786 €	20 814 €	3 625 253 €
Coût fiscal (TVA acquittée)	2 098 €	25 825 €	31 440 €	434 €	871 €	819 €	1 215 €	16 022 €	39 072 €	5 683 €	1 679 €	125 155 €
Coût aidé TTC	432 297 €	1 583 927 €	797 597 €	8 894 €	12 518 €	-47 052 €	-122 405 €	271 791 €	714 880 €	75 469 €	22 493 €	3 750 409 €
Coût imputé	434 031 €	1 645 969 €	772 759 €	8 930 €	10 609 €	- €	- €	274 868 €	619 053 €	63 964 €	41 647 €	3 871 830 €
Aidé HT (€/hab.)	44,54 €	101,10 €	65,70 €	0,88 €	0,43 €	-4,96 €	-4,57 €	26,39 €	24,96 €	5,98 €	1,35 €	98,70 €
Aidé TTC (€/hab.)	44,76 €	102,78 €	68,39 €	0,92 €	0,46 €	-4,87 €	-4,52 €	28,04 €	26,41 €	6,47 €	1,46 €	102,10 €
Aidé HT (€/tonne)	368,80 €	269,90 €	260,12 €	14,77 €	7,47 €	-83,97 €	-129,78 €	115,01 €	126,09 €	99,69 €	100,38 €	160,96 €
Aidé TTC (€/tonne)	370,60 €	274,38 €	270,80 €	15,53 €	8,03 €	-82,53 €	-128,51 €	122,21 €	133,38 €	107,81 €	108,47 €	166,52 €



B) Tonnages

Le tableau ci-après récapitule les tonnages par grande famille de flux et par ancien territoire.

	NATURE DES DECHETS	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017 - 2018
Ordures ménagères résiduelles	CCGMV	5 387	5 550	5 602	5 648	5 773	2,2%
	CCHMO	2 883	2 947	2 933	2 874	2 945	2,5%
	CCTG	1 479	1 360	1 355	1 155	1 166	1,0%
	Total	9 749	9 857	9 890	9 677	9 885	2,1%
PAV	CCGMV	1 486	1 528	1 534	1 615	1 603	-0,7%
	CCHMO	1 004	1 025	947	948	901	-5,0%
	CCTG	1 226	1 311	1 229	1 102	1 139	3,4%
	Total	3 716	3 864	3 710	3 665	3 643	-0,6%
Déchèterie	CCGMV	3 128	3 120	3 542	3 659	3 678	0,5%
	CCHMO	3 168	3 164	3 466	3 509	3 682	4,9%
	CCTG	3 016	3 037	3 231	3 263	3 303	1,2%
	Total	9 312	9 321	10 239	10 431	10 663	2,2%
	TOTAL en tonnes	22 777	23 042	23 839	23 773	24 190	1,8%

Le tonnage global sur l'année 2018 a augmenté de 1,8% par rapport à 2017.

En déchèterie et sur les ordures ménagères, les tonnages sont en augmentation sur les trois anciens périmètres.

Le tri des emballages ménagers est, à contrario, en légère baisse sur l'ensemble du territoire.



C) Performance de collecte des déchets

ANNEE 2018	OMR	Verre	Emballage ménagers hors verre	Déchets déchèterie*
Population desservie	36 731	36731	36731	38 910
Tonnages collectés	9 885	2 131	1 512	10 663
Performance kg/hab	269,1	58	41,1	274
Performance kg/hab Vosges 2018	207	41,5	47,5	?

* déchets de déchèterie = Tonnages des déchets sans les gravats mais avec les déchets verts, la collecte des cartons et la collecte des encombrants.

D) Coût exprimé en €uros par habitant

Coût aidé € HT/hab/an	OMR	Verre	Emballage ménagers hors verre	Déchets déchèterie*
CCHV	74,99	0,54	-4,66	23,94
Référence Grand-Est	50,8	1,3	8	20,1
Référence départementale	57,1	0,9	?	21

